



Commission
européenne

Le guide de financement CulturEU

Opportunités de
financement de l'UE pour
les secteurs culturels et
créatifs 2021 - 2027



La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022

© Union européenne, 2022



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Print	ISBN 978-92-76-47688-7	doi:10.2766/850022	NC-09-21-472-FR-C
PDF	ISBN 978-92-76-42741-4	doi:10.2766/22207	NC-09-21-472-FR-N
HTML	ISBN 978-92-76-42696-7	doi:10.2766/618114	NC-09-21-472-FR-Q



Commission
européenne

Le guide de financement CulturEU

**Opportunités de
financement de l'UE pour
les secteurs culturels et
créatifs 2021 - 2027**

Table des matières

Préface de la commissaire européenne Mariya Gabriel	6
1. Comment naviguer dans le guide	8
Type de secteur	10
Type d'organisation	12
Type d'action	13
Autres icônes	15
2. Europe Créative	16
3. Erasmus+	22
4. Corps européen de solidarité	26
5. Horizon Europe	30
6. Programme pour une Europe numérique	40
7. Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	42
8. Le Nouveau Bauhaus Européen (NEB)	44
9. InvestEU	46
10. Programme en faveur du marché unique	48
11. Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)	54
12. Fonds de cohésion (FC) et Fonds européen de développement régional (FEDER) (dont Interreg) ..	58
13. Fonds pour une transition juste (FTJ)	66
14. Fonds social européen+ (FSE+)	68
15. L'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE — Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency)	72
16. Facilité pour la reprise et la résilience (RRF)	74
17. Programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs »	76
18. Fonds « Asile, migration et intégration »	78

19. Politique agricole commune (PAC).....	80
20. Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).....	84
21. « L'Europe dans le monde » : instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale.....	88
22. ACP - EU Culture.....	90



Préface de la commissaire européenne Mariya Gabriel



Mariya Gabriel

Commissaire européenne à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse

Cher lecteur,

Le riche patrimoine culturel de l'Europe et les secteurs culturels et créatifs dynamiques renforcent l'identité européenne, créant un sentiment d'appartenance. La culture et les secteurs créatifs ont également le pouvoir d'améliorer la vie, de transformer les communautés, de générer des emplois et de la croissance et de créer des effets d'entraînement dans d'autres secteurs.

C'est pourquoi je suis très heureuse de présenter Le guide de financement CulturEU - un guide des **opportunités de financement de l'UE pour les secteurs culturels et créatifs (SCC)**. Il a été développé pour soutenir tous les types et toutes les tailles d'organisations travaillant dans les SCC afin de les aider à naviguer dans le paysage des financements de l'UE, à comprendre les opportunités qui s'offrent à eux et, en définitive, de les aider à accéder plus facilement aux financements de l'UE.

Dans ce document, Le guide de financement CulturEU, vous trouverez une vue d'ensemble de tous les programmes de l'UE qui sont pertinents pour les acteurs culturels et créatifs, y compris des informations clés sur qui peut déposer une candidature et comment, ainsi que les types d'activités soutenues. Le guide couvre des opportunités liées **au programme phare Europe Créative** de la Commission européenne, qui a offert 1,8 milliard d'euros de soutien financier au secteur de 2014 à 2020 et fournira 2,44 milliards d'euros de soutien supplémentaires entre 2021 et 2027. Cependant, et c'est essentiel, il résume les opportunités qui existent pour les SCC à travers un large éventail d'autres programmes et thèmes de l'UE, y compris ceux parfois négligés et pas directement liés au secteur.

Des informations sur un **large éventail de programmes de financement de l'UE** sous la perspective des secteurs culturels et créatifs, de l'environnement à l'Europe numérique et aux Fonds structurels de l'UE sont présentées. Le guide présente également un ensemble **d'exemples inspirants de projets culturels et créatifs** qui ont reçu un soutien financier de divers programmes de financement de l'UE au cours de la programmation précédente (2014 - 2020).

En lien avec Le guide de financement CulturEU, nous avons développé et lancé un **outil en ligne interactif** que les parties prenantes peuvent utiliser pour filtrer automatiquement les opportunités de financement pertinentes en fonction de leurs besoins, de leur secteur et du type d'organisation qu'elles représentent.

C'est la première fois que la Commission développe un « guichet unique » (« guichet unique ») centré sur l'utilisateur, tel que le guide de financement CultureEU sur les opportunités de financement de l'UE pour les secteurs culturels et créatifs. Que vous soyez une grande ou une petite organisation, nouvellement créée ou déjà établie, et quel que soit le type d'activité culturelle que vous cherchez à développer, j'espère sincèrement que ces outils feront la différence dans la façon dont vous accéderez aux financements de l'UE et, en définitive, dans votre travail.

Mariya Gabriel

Commissaire européenne à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse



1. Comment naviguer dans le guide

Ce document intitulé Le guide de financement CulturEU est rempli d'éléments visuels pour vous aider à naviguer facilement dans le paysage des financements de l'UE et à trouver rapidement les opportunités les plus pertinentes pour vous. Des icônes indiquent pour quel secteur, type d'action et organisation chaque programme de financement est susceptible d'être le plus pertinent.





Type de secteur

8

Secteurs

Les secteurs culturels et créatifs ont été divisés en **huit secteurs**. Chacun de ces **huit secteurs** est représenté par sa propre icône et sa propre couleur, comme indiqué ci - dessous :



Architecture

bâtiments, espaces publics et paysages urbains



Métiers d'art

conception, création, distribution et vente de produits faits main par des artisans



Patrimoine culturel et musées

sites naturels, bâtis et archéologiques, musées, monuments, œuvres d'art, villes historiques, y compris les connaissances, les pratiques et les traditions des citoyens européens



Arts visuels

formes d'art créant des œuvres principalement de nature visuelle, telles que la céramique, le dessin, la peinture, la sculpture, la gravure et la photographie



Design et mode

filères textile et habillement, chaussure, cuir, à la croisée des arts, des affaires et de la technologie



Littérature, livres et édition

toute la chaîne de valeur éditoriale : auteurs, libraires, imprimeurs, designers, etc.



Musique

musiciens, producteurs, ingénieurs du son, managers, enseignants, etc



Arts du spectacle

formes d'activités créatives exécutées devant un public, y compris le théâtre et la danse



**Tous les secteurs
culturels**

Type d'organisation

6

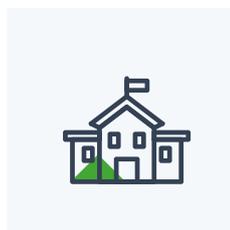
Organisations

Les types d'organisations ont été divisés en **six catégories**. Chacun des **six types d'organisations** est représenté par sa propre icône et sa propre couleur, comme indiqué ci - dessous :



Établissement d'enseignement

écoles primaires et secondaires, universités, académies, collèges, etc



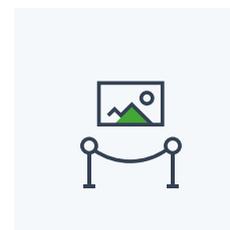
ONG, organisation à but non lucratif et société civile

tout groupe de citoyens bénévoles à but non lucratif organisé au niveau local, national ou international



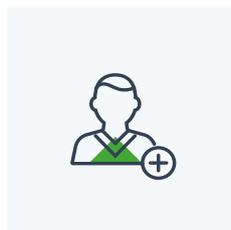
Fondation / institution culturelle privée ou publique

musées, bibliothèques et archives, églises, galeries d'art, etc.



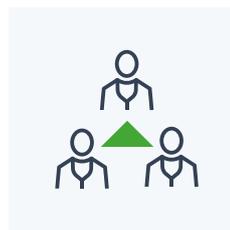
Organisation privée

un indépendant, une start - up, une micro - entreprise, une PME ou une grande entreprise



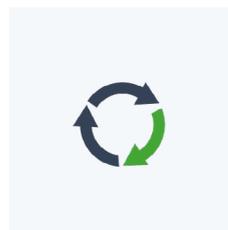
Service public (local, régional ou national)

gouvernement, collectivités (régions, municipalités)



Entreprise sociale

entreprise avec des objectifs sociaux spécifiques comme objet principal



tous types d'organisations

Type d'action

Le type d'actions soutenues par les programmes de financement a été divisé en **12 catégories**. Chacune de ces **12 actions** est représentée par sa propre icône et sa propre couleur, comme indiqué ci - dessous :

12

Actions



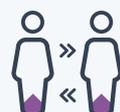
Développement d'audience

activités entreprises pour répondre aux besoins des publics existants et potentiels, pour développer des relations continues avec les publics ou pour élargir les publics



Création artistique

soutien aux acteurs culturels impliqués dans la création artistique



Mobilité et résidence artistique et culturelle

soutien aux formes de mobilité traditionnelles et nouvelles pour les professionnels de la culture et de la création (y compris également le renforcement des capacités, de nouvelles opportunités d'emploi)



Développer des compétences commerciales et managériales

soutien au développement des compétences techniques et générales, y compris la planification, la stratégie, la gestion de budget, le leadership, la communication, etc.



Développer des compétences créatives et techniques

améliorer les compétences par la formation, l'expérimentation et l'apprentissage de connaissances et d'expertises spécialisées



Numérisation et nouveaux modèles économiques

soutien à l'utilisation des technologies numériques pour changer un modèle d'affaires et fournir de nouveaux revenus



Financement des coûts directs

fonds alloués aux coûts directement liés à la production de biens spécifiques ou à la prestation d'un service spécifique

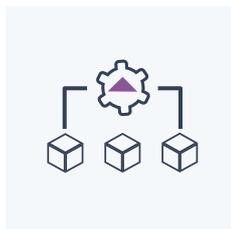


Financement pour la mise à l'échelle

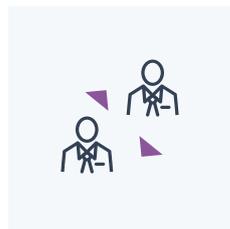
lever des investissements pour financer la croissance d'une entreprise

**Internationalisation de l'activité/accès à de nouveaux marchés**

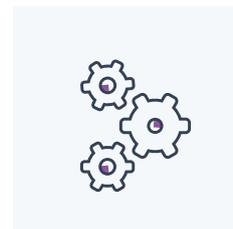
soutien à l'intégration aux chaînes de valeur mondiales, promotion des exportations ou facilitation des échanges

**Développement de produits, services et infrastructures**

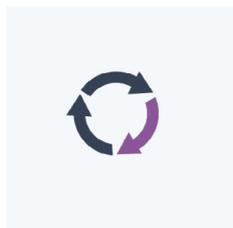
accompagnement dans le processus de création et de lancement d'un nouveau produit, service ou infrastructure, ou de relance d'un service, produit et infrastructure existants

**Réseautage et partage des connaissances**

opportunités de réunir des individus et des équipes afin de développer, diffuser ou appliquer des connaissances

**Recherche, développement et innovation**

activités entreprises pour mener des recherches scientifiques visant à innover et à développer de nouvelles actions, produits et services



tous types d'actions

Autres icônes



« Budget total du programme »

Chaque programme dispose d'une indication du budget total du programme de 2021 à 2027.



« Plus d'informations »

Chacun des programmes comprend également un lien vers la page web de l'UE pertinente qui fournit davantage d'informations sur le programme de financement spécifique de l'UE et les opportunités associées.



« Opportunités de financement »

Le cas échéant, chaque programme comprend également un lien vers le portail de financement en ligne de l'UE, où vous pouvez parcourir et déposer votre candidature directement aux appels à propositions pertinents.



« Questions/contactez - nous »

Chaque programme comprend également une adresse e - mail et/ou un point de contact au niveau européen ou national au cas où vous auriez des questions ou besoin d'aide lors de la soumission d'une candidature.

© Shutterstock, 2021





© Pexels, 2021

2. Europe Créative

Budget total du programme 2021 - 2027

 2,44 milliards d'euros

Secteur

 Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

 Tous

Type d'actions

 Mobilité et résidence
artistique et culturelle ;

 Création artistique ;

 Développement du public ;

 Développer des compétences
en affaires et en gestion ;

 Développer des compétences
créatives et techniques ;

Mission

Europe Créative est le programme phare de l'UE qui apporte un soutien spécifique aux secteurs culturels et créatifs. Il vise à développer tous les secteurs culturels en Europe et à protéger le patrimoine culturel commun de l'Europe, en particulier en offrant diverses opportunités de financement visant à la cocréation, le développement des compétences, la construction de réseaux et de plateformes, le partage des connaissances et la mobilité et la distribution et la promotion de contenus.

Actions

Le programme comprend deux volets principaux, Culture et MÉDIA, et il est également soutenu par un sous - programme trans - sectoriel :

- Le **sous - programme Culture** soutient des projets qui cherchent à renforcer la capacité du secteur à fonctionner de manière transnationale en cocréant, en établissant des réseaux, des plateformes pour les artistes émergents et en soutenant la mobilité des professionnels de la culture et de la création ainsi que la circulation de leurs œuvres. Il vise également à créer et à engager des publics, en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité, et à favoriser des modèles commerciaux innovants et des retombées intersectorielles ;
- Le **sous - programme MÉDIA** répond aux besoins des industries cinématographiques et audiovisuelles de l'UE, toutes en pleine transformation numérique. Les industries comprennent les longs métrages de cinéma, les mini - séries de haute qualité, les documentaires, les jeux vidéo et d'autres genres. MÉDIA propose un soutien financier et une aide à la formation des professionnels de l'audiovisuel, et ce à toutes les étapes du cycle de production d'une œuvre audiovisuelle : du développement, en passant par la production, jusqu'à la distribution, la promotion et l'accès aux marchés ;



Numérisation et nouveaux modèles économiques ;



Internationalisation de l'activité/ accès à de nouveaux marchés ;



Réseautage et partage des connaissances ;



Développement de produits, services et infrastructures ;



Recherche, développement et innovation.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



<https://ec.europa.eu/culture/fr/node/821>

Vous voulez déposer votre candidature ? Visitez la page web



<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/crea2027>

Des questions ? Contactez - nous ic !



<https://ec.europa.eu/culture/resources/creative-europe-desks>

- Le **volet trans - sectoriel** d'Europe Créative promeut la coopération et le développement politiques transnationaux et soutient la mise en place d'un réseau de bureaux Europe Créative : un réseau dirigé par des pairs qui comprend 38 bureaux nationaux, fournissant une assistance liée au programme dans chaque pays participant. Le volet soutient également des projets innovants dans tous les secteurs créatifs et met en place une action pour soutenir le journalisme indépendant dans les médias d'information.

Quoi de neuf dans Europe Créative ?

Europe Créative offre des opportunités de financement à un large éventail d'organisations travaillant dans tous les secteurs culturels. Le nouveau programme est davantage orienté vers les nouvelles priorités de la Commission, se concentrant donc sur la durabilité, l'égalité des genres, l'inclusion sociale et une dimension internationale plus forte. Le sous - programme Culture accorde également plus d'attention au soutien des petites et micro - organisations, à travers la mise en place de trois types de projets différents : des projets à petite échelle (minimum trois organisations issues de trois pays différents) ; projets de moyenne envergure (minimum cinq organisations issues de cinq pays différents) ; et des projets à grande échelle (minimum 10 organisations issues de 10 pays différents).

« Creatives Unite » est une plateforme pour et conçue par les secteurs culturels et créatifs, qui a été mise en place avec l'aide de la Commission et du projet pilote du PE « FLIP Finance, Learning, Innovation and Patenting for CCI's » (<https://creativeflip.creativehubs.net/>) et est hébergé par le European Creative Hubs Network (<http://creativehubs.net/>). Elle offre un espace commun à tous les secteurs culturels et créatifs en Europe et au - delà pour partager leurs initiatives et actions en réponse à la crise de la COVID - 19 et au - delà.

iPortunus est un programme de mobilité visant l'accès des artistes à de nouveaux marchés, de nouveaux publics et de nouveaux partenaires, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités de carrière et de développement professionnel.

Keychange et *Orfeo et Majnun*, sont deux exemples de projets financés dans le cadre du programme Europe Créative 2014 - 2020, qui peuvent servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Qui peut déposer une candidature ?

- Les candidats au projet doivent être légalement établis et officiellement enregistrés dans un **pays participant au programme Europe Créative**. Des informations sur les pays éligibles sont disponibles ici : <https://ec.europa.eu/culture/fr/node/686>
- Les particuliers ne sont pas éligibles, à l'exception des travailleurs indépendants ;
- **La structure coordinatrice** doit être légalement constitué depuis au moins deux ans à la date limite de dépôt des candidatures ;
- Pour **les projets de coopération**, les propositions doivent être soumises par un consortium avec un minimum de trois organisations issues de trois pays éligibles différents (petite échelle) ; cinq organisations issues de cinq pays éligibles différents (moyenne échelle) ; et dix organisations issues de dix pays éligibles différents (grande échelle).

Plus d'informations disponibles sur



<https://www.i-portunus.eu/>

et

info@i-portunus.eu

Opportunité à la une !

iPortunus / Nouveau soutien à la mobilité

iPortunus a été créé pour élargir les opportunités de mobilité et stimuler les collaborations internationales permettant aux artistes et aux professionnels de la culture de travailler, de se produire et de coproduire à travers les pays. Il répond aux besoins spécifiques des artistes et des organisations participants grâce à une approche axée sur la demande, afin que les bénéficiaires puissent choisir les lieux et les collaborations qu'ils souhaitent explorer et développer.

Qui peut déposer une candidature ?

Tous les artistes, créateurs et professionnels de la culture, ainsi que les organisations d'accueil telles que les ONG, les institutions, les musées, etc., privés ou publics, de tous les secteurs sauf l'audiovisuel, sont éligibles, pour autant qu'ils soient basés dans l'un des pays participant au programme Europe Créative.

Comment s'inscrire ?

Le candidat doit avoir trouvé une organisation d'accueil dans un autre pays membre d'Europe Créative et déposer une candidature avec un projet de collaboration internationale, de résidence axée sur la production, de sensibilisation à un nouveau public/marché ou de développement professionnel. En outre, un hôte ou une organisation d'accueil peut demander accueillir des artistes individuels pour des raisons similaires. Le bénéficiaire final est l'artiste ou le professionnel de la culture.



Inspiration ! - Keychange

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Musique

Dates

2019 - 2023

Budget



1 405 100 €

Plus d'informations



<https://www.keychange.eu/>

Soutenu par le programme Europe Créative de l'Union européenne, Keychange est la deuxième phase d'un programme européen de développement des talents qui est désormais reconnu comme une **campagne internationale pour l'égalité des genres dans la musique**. Il stimule le **développement, l'échange et l'innovation des artistes** en créant de nouvelles opportunités internationales de performance, de collaboration créative et de renforcement des capacités parmi les musiciennes européennes et les professionnelles de l'industrie. Le projet vise à promouvoir la contribution créative et économique que **les talents féminins** sont susceptibles d'apporter à l'industrie musicale européenne par le biais d'actions innovantes et inclusives.

L'action principale du projet implique un vaste **programme de développement de carrière** pour les femmes et les artistes des minorités de genre et les innovateurs de l'industrie. Vitrines, mise en réseau, formation et renforcement des capacités de « L'atelier créatif » offrent à **72 femmes** la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés, de rendre leurs profils internationaux et d'étendre leur audience en Europe et au - delà. L'atelier offre aux créateurs de musique la possibilité de se connecter avec des artistes et des entrepreneurs pionniers des secteurs de la technologie, de l'audiovisuel et d'autres secteurs qui façonnent le changement et l'innovation.

Le projet vise également à développer une base de données promouvant les compétences des participants à Keychange auprès d'un réseau de plus de **140 festivals internationaux**. De plus, une plateforme web offrira des opportunités d'apprentissage et des webinaires à des centaines d'hommes et de femmes à travers l'Europe, qui ne sont pas directement impliqués dans le projet Keychange. Enfin, le projet a également proposé et promu un engagement à atteindre l'équilibre entre les genres dans les festivals, les organisations musicales et les entreprises. L'engagement a déjà été signé par plus de **500 festivals et sociétés musicales**.

Inspiration ! – Orfeo & Majnun

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Musique ;



Arts du spectacle ;



Arts visuels.

Dates

2017 - 2020

Budget



1 999 868 €

Plus d'informations



<https://www.orfeoandmajnun.eu/orfeo-and-majnun/#project>

Orfeo & Majnun (O&M) est un projet de théâtre musical inclusif, interculturel et multilingue développé avec une approche communautaire participative. O&M se caractérise par une forte nature interdisciplinaire, combinant plusieurs formes d'art et visant à relever différents défis sociaux, culturels et urbains. Il implique des collectivités, des artistes professionnels et citoyens, ainsi que des groupes en risque d'exclusion sociale.

Partant de la combinaison de deux mythes anciens (le mythe grec d'Orphée et d'Eurydice et l'histoire d'amour arabe de Majnoun et Leila), le projet vise à développer et à présenter une pièce de théâtre musical intégrant une approche communautaire interdisciplinaire et participative, en favorisant les opportunités pour une interprétation commune des deux mythes, la compréhension mutuelle et le transfert culturel. Dans ce contexte, le projet joue avec les différences et les similitudes culturelles et il nécessite un processus d'**exploration des différentes cultures telles** que présentes dans les deux mythes.

Le projet est divisé en deux parties : la première vise à créer une **exposition itinérante** où les citoyens peuvent présenter leurs métiers d'art dans les différentes villes des organisations partenaires. La deuxième partie du projet se concentre sur une **performance théâtrale et musicale** écrite du point de vue de Leila et d'Eurydice, et combinant ainsi la musique et les mythes occidentaux et orientaux, considérés comme un patrimoine culturel immatériel et offrant des opportunités de réunir des personnes d'origines diverses. La performance comprend à la fois des interprètes et des musiciens professionnels ainsi que des non-professionnels.





© Pexels, 2021

3. Erasmus+

Budget total du programme 2021 - 2027

 26,2 milliards d'euros

Secteur



Tous les secteurs culturels

Type d'organisation



Tous

Type d'actions



Mobilité et résidence
artistique et culturelle ;



Internationalisation de l'activité/
accès à de nouveaux marchés ;



Développer des compétences
créatives et techniques ;



Numérisation et nouveaux
modèles économiques ;

Mission

Erasmus+ est le programme phare de l'UE pour l'éducation. Il aborde à la fois **l'éducation et la formation formelles et non formelles**, et se concentre également sur la jeunesse, le sport et la culture. Erasmus+ promeut l'apprentissage tout au long de la vie et inclusif dans toute l'Europe, contribuant ainsi à la croissance et à l'innovation durables, à la cohésion sociale et à la citoyenneté active de l'UE. Il offre des opportunités de mobilité, de partenariats et de dialogue politique grâce au financement de projets, renforçant souvent la coopération intersectorielle en mettant un accent particulier sur la créativité.

Actions

Le programme se répartit en trois **actions clés (AC ou KA)** pour les individus et les organisations des États membres de l'UE, les pays tiers associés au programme et les autres pays partenaires.

- KA1 se concentre sur **les projets de mobilité et les échanges virtuels** qui favorisent le dialogue interculturel des individus et l'acquisition de qualifications, d'attitudes et de compétences (y compris, mais sans s'y limiter, celles linguistiques) ;
- KA2 accorde une grande importance à la **coopération organisationnelle et aux partenariats**, en développant des réseaux, des capacités et en stimulant l'internationalisation et l'innovation, ainsi que l'excellence professionnelle et éducative ;

-  Réseautage et partage des connaissances ;
-  Recherche, développement et innovation ;
-  Développer des compétences commerciales et managériales.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page Web

-  https://ec.europa.eu/info/education/set-projects-education-and-training/erasmus-funding-programme_fr

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web

-  <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/erasmus2027>

Des questions ? Contactez - nous !

-  https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact/national-agencies_en

- KA3 fournit un soutien à la coopération politique au niveau de l'Union européenne, contribuant ainsi au développement de nouvelles politiques, qui peuvent déclencher une modernisation et des réformes, au niveau de l'Union européenne et des systèmes, dans les domaines de l'éducation, de la formation des jeunes et du sport.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Il existe un lien étroit entre l'éducation et la culture. Grâce au programme Erasmus+, les écoles, les universités, les bibliothèques, les musées, les centres culturels, entre autres institutions d'apprentissage formel et non formel, ont la possibilité d'expérimenter de nouvelles approches créatives. Erasmus+ est essentiel pour le **renforcement des capacités, le développement des compétences, la recherche et l'innovation à la fois** pour l'éducation des adultes et le travail des jeunes. Par exemple, des opportunités peuvent être saisies par le biais **de l'observation, de la formation et des échanges**. En outre, Erasmus+ peut également contribuer à accroître les **opportunités de mobilité culturelle et artistique**. *Heritage - PRO*, est un exemple de projet financé dans le cadre du programme Erasmus+ 2014 - 2020, qui peut servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Qui peut déposer une candidature ?

- Les candidats aux trois actions clés doivent résider dans un **État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme**. Plus d'informations sur les pays éligibles : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries>;
- Veuillez contacter l'autorité nationale Erasmus+ compétente dans votre pays ou consultez son site web pour obtenir plus d'informations sur les critères d'éligibilité pour chaque action clé Erasmus+ : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact/national-agencies_en.

Inspiration ! - Heritage - PRO

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Patrimoine culturel

Dates

2018 –2021

Budget



350 000 €

Plus d'informations



<https://heritage-pro.eu/>

Heritage - PRO est un projet Erasmus+ mené dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. Il a répondu à la demande croissante de formation interdisciplinaire pour les professionnels de différentes disciplines liées à la gestion durable et à la préservation du patrimoine culturel.

Le projet a proposé un **programme de formation multilingue** sur la manière de mener des activités de préservation sur les sites du patrimoine. Il a également fourni des **lignes directrices aux gestionnaires du patrimoine** et développé un **kit de formation** multilingue pour rendre le programme de formation accessible et rentable.

Un **camp de formation** dédié a permis aux jeunes et futurs gestionnaires du patrimoine d'apprendre auprès d'experts sur le sujet de la préservation du patrimoine. En raison des restrictions liées à la COVID - 19, le camp de deux jours s'est déroulé en ligne, réunissant une cinquantaine de jeunes professionnels de diverses disciplines liées à l'administration et à la préservation du patrimoine culturel. Le camp a permis aux participants d'établir de nouveaux contacts et de renforcer leurs compétences interdisciplinaires.

Une organisation culturelle allemande à but non lucratif, Kultur und Arbeit EV, avec **cinq partenaires** d'Autriche, de Belgique, d'Allemagne, d'Espagne et de Suède, a réalisé ce projet. Il a été lancé en septembre 2018 et s'est achevé en août 2021.





© Shutterstock, 2021

4. Corps européen de solidarité

Budget total du programme 2021 - 2027

 1 milliard d'euros

Secteur

 Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

 Établissement d'enseignement ;

 Institut/fondation culturelle
privée ou publique ;

 ONG, organisation à but non
lucratif et société civile ;

 Entreprise sociale ;

 Organisation privée.

Type d'actions

 Développer des compétences
créatives et techniques

Mission

Le Corps européen de solidarité vise à renforcer l'engagement des jeunes et des organisations dans des activités de solidarité et de volontariat afin de renforcer **la cohésion sociale, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active**. Le programme soutient aussi bien les individus que les organisations désireuses de s'engager dans un projet de volontariat ou de solidarité.

Actions

Plus précisément, le Corps européen de solidarité cherche à financer des activités de volontariat visant à promouvoir :

- Inclusion sociale et diversité ;
- Protection de l'environnement, développement durable et action climatique ;
- Transformation numérique ;
- Participation démocratique ;
- Prévention, promotion et soutien de la santé.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Le programme Corps européen de solidarité est particulièrement pertinent pour **les établissements d'enseignement, les ONG, les institutions culturelles et les entreprises sociales** souhaitant développer des projets de volontariat

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web

 https://europa.eu/youth/solidarity_fr

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web

 https://europa.eu/youth/solidarity/organisations/calls-for-proposals_fr

Des questions ? Contactez - nous !

 https://europa.eu/youth/solidarity/contacts_fr

et de solidarité qui contribuent à **promouvoir l' inclusion et la diversité, la participation démocratique, la citoyenneté active et l'identité européenne**. *FeMENism* est un exemple de projet financé dans le cadre du programme Corps européen de solidarité 2014 - 2020, qui peut servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Qui peut déposer une candidature ?

- The programme is open to any organisation legally established in an EU Member State or a third country associated to the Programme. More information on national agencies and eligible countries : https://europa.eu/youth/solidarity/organisations/contact-national-agencies_fr;
- Les organisations doivent détenir un label de qualité de volontariat valide ou une accréditation de volontariat Erasmus+. Le label de qualité est un processus certifiant qu'une organisation est capable et désireuse de mener des activités de solidarité de haute qualité dans le respect des principes, des objectifs et des normes de qualité du Corps européen de solidarité ;
- La composition des équipes de volontaires doit être **internationale** et au moins un quart des volontaires doit provenir d'un pays autre que celui où se déroule l'activité.

© Shutterstock, 2021



Inspiration ! - FeMENism : anders denken over gelijkheid (FeMENism : penser différemment l'égalité)

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Arts du spectacle

Dates

2018

Budget



18 040 €

Plus d'informations

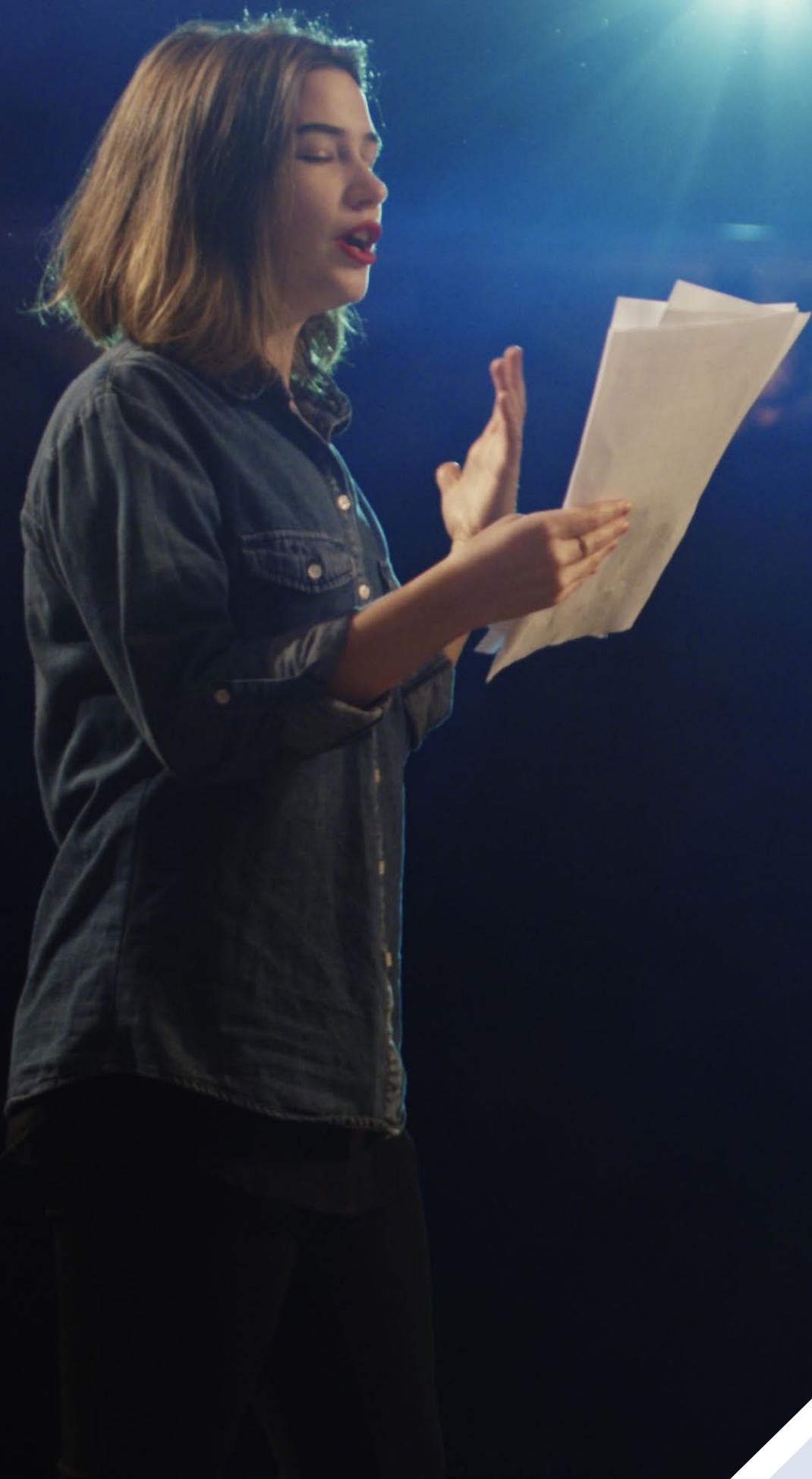


<https://www.jint.be/verhalen/femenism-anders-denken-over-gelijkheid>

FeMENism est un projet d'échange pour la jeunesse combinant **éducation aux droits de l'homme et représentations théâtrales**, financé par le Corps européen de solidarité. Le projet impliquait un échange entre **30 jeunes** (âgés de 18 à 25 ans) de **Belgique, de Grèce, de France et de Serbie**, pendant une semaine, où les participant(e)s ont été encouragés à réfléchir sur **les questions de genre** et à développer une **représentation théâtrale** basée sur leurs explorations collaboratives.

Les activités consistaient en un atelier sur le genre, qui comportait des discussions sur les **expériences** liées au genre **dans les pays respectifs des jeunes**, et des ateliers de théâtre, qui comportaient **des exercices de théâtre** et des incitations à l'exploration. L'ensemble du spectacle a été composé de scènes créées par les participant(e)s, basées sur des exercices que le formateur les a aidés à développer. L'un des principaux facteurs de réussite des projets était lié à l'organisation et à la conception des activités **dirigées par les jeunes**.

Pour reprendre les mots de l'un des animateurs principaux : « Nous ne voulions pas contourner l'activisme ou la protestation. Il s'agit des petites révolutions que vous pouvez entreprendre, de vous inspirer les uns les autres, de faire les choses différemment dans votre propre environnement ». Le projet a eu lieu dans un centre pour la jeunesse, l'art et la création, appelé Destelheide en Flandre, Belgique, au cours de l'été 2018. Le projet est né d'une volontaire européenne qui a fait un stage à Destelheide l'année précédente, où elle a mené des recherches sur la combinaison possible entre représentations théâtrales et éducation aux droits humains.





© Shutterstock, 2021

5. Horizon Europe

Budget total du programme 2021 - 2027

 95,5 milliards d'euros

Secteur

 Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

 Tous

Type d'actions

 Recherche, développement et innovation ;

 Numérisation et nouveaux modèles économiques ;

 Réseautage et partage des connaissances ;

 Internationalisation de l'activité/ accès à de nouveaux marchés ;

Mission

Horizon Europe est un programme pluriannuel de recherche scientifique et d'innovation, successeur du récent programme Horizon 2020 et des précédents programmes - cadres pour la recherche et le développement technologique. Il s'agit d'une initiative visant à assurer le leadership européen dans la recherche exploratoire, la lutte contre le changement climatique, le développement de nouvelles technologies et de l'innovation, la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et la stimulation de la compétitivité et de la croissance de l'UE.

Le programme facilite la collaboration et renforce l'impact de la recherche et de l'innovation dans le développement, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'UE tout en relevant les défis mondiaux. Il soutient la création et une meilleure diffusion des connaissances et des technologies. Il crée des emplois, engage pleinement le vivier de talents de l'UE, stimule la croissance économique, promeut la compétitivité industrielle et optimise l'impact des investissements au sein d'un **Espace européen de la recherche** renforcé.

Actions

La structure du programme comprend trois piliers :

- **Pilier 1 – Science excellente.** Ce volet vise à accroître la compétitivité scientifique mondiale de l'UE. Il soutient des projets de recherche exploratoire via le Conseil européen de la recherche, finance des bourses pour des chercheurs expérimentés, des réseaux de formation doctorale et des échanges via les actions Marie Skłodowska - Curie ;

 Développer des compétences créatives et techniques ;

 Développement du public ;

 Création artistique ;

 Développement de produits, services et infrastructures.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web

 https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_fr

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web

 <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/horizon>

Des questions ? Contactez - nous !

 https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/contact/research-enquiry-service_en
et
<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/ncp>

- **Pilier 2 - Enjeux mondiaux et compétitivité industrielle européenne.** Ce Pilier soutient la recherche liée aux enjeux sociétaux et aux capacités technologiques et industrielles, au travers de regroupements. Il comprend également le Centre commun de recherche qui soutient les décideurs politiques européens et nationaux avec des preuves scientifiques indépendantes et un soutien technique ;
- **Pilier 3 - L'Europe innovante.** Cette partie du programme vise à faire de l'Europe un leader de l'innovation créatrice de marché via le Conseil européen de l'innovation. Il contribue également à développer le paysage global de l'innovation de l'UE par le biais de l'Institut européen d'innovation et de technologie, qui favorise l'intégration du triangle de la connaissance éducation, recherche et innovation.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Au sein du pilier 2, le **regroupement 2 : Culture, créativité et société inclusive (CCSI)**, est particulièrement pertinent pour les secteurs culturels et créatifs, car il peut soutenir l'innovation durable, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail. Il peut également exploiter tout le potentiel du patrimoine culturel, des arts et des secteurs et industries culturels et créatifs. La recherche et l'innovation peuvent favoriser l'accès au **patrimoine commun grâce aux nouvelles technologies**, à la **numérisation et à la conservation de haute qualité des actifs du patrimoine numérique** et en développant des **solutions pour un tourisme culturel durable et inclusif** en Europe, par exemple. Les industries culturelles et créatives devraient jouer un rôle de premier plan dans de nombreux projets financés dans le cadre de ce regroupement, et il existe des opportunités de financement spécifiquement destinées aux secteurs CCSI.

Il existe également des possibilités de financement pour les personnes faisant de la recherche via le programme **Actions Marie - Skłodowska - Curie**, où le Conseil européen de la recherche soutient des projets en sciences sociales et humaines, qui pourraient également être pertinents pour les organisations culturelles et créatives. Pour les projets axés sur l'innovation, il existe un nouveau programme dans le cadre du **Conseil européen de l'innovation** qui met principalement l'accent sur l'innovation disruptive, de haute technologie et de rupture, ciblant en particulier l'innovation créatrice de marché.

Une nouvelle Communauté de la Connaissance et de l'Innovation (CCI) dédiée au soutien des écosystèmes d'innovation dans les secteurs et industries culturels et créatifs connectera les différents acteurs institutionnels et individuels, facilitant l'accès au financement, la reconversion et la montée en compétences des professionnels des secteurs CCSI.

L'*initiative Startup Europe* vise à créer un écosystème sain qui permet aux startups de toute l'UE de développer et d'accélérer leurs activités.

Le programme *STARTS* soutient l'innovation dans l'art et l'industrie pour développer des technologies plus créatives, inclusives et durables.

RURITAGE, HAP4MARBLE et ROCK sont trois exemples de projets financés dans le cadre du programme Horizon 2020 2014 - 2020, qui peuvent servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Qui peut déposer une candidature ?

- Il existe différentes conditions d'éligibilité et règles de financement selon que le type d'action est une action de recherche et d'innovation (ARI), une action d'innovation (AI) ou une action de coordination et de soutien (ACCS). Les participants doivent être des organisations légalement constituées ;
- Plus d'informations sur le regroupement 2 sont disponibles ici : Cluster 2 : Culture, Creativity and Inclusive society | Commission européenne (europea.eu) ;
- Il existe un réseau de points de contact nationaux (dans chaque État membre ou pays associé) pour fournir des conseils, des informations pratiques et une assistance sur tous les aspects de la participation à Horizon Europe. Vous trouverez davantage d'informations ici : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/ncp>.

Opportunité à la une !

Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) - Communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI)

Les communautés de la connaissance et de l'innovation de l'EIT sont des partenariats paneuropéens réunissant des entreprises, des centres de recherche et des universités.

Une nouvelle Communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) dédiée au soutien des écosystèmes d'innovation dans les secteurs et industries culturels et créatifs visera à renforcer les écosystèmes, ce qui constitue le moyen le plus efficace de soutenir l'innovation et les CCSI, liés au patrimoine culturel. Il stimulera la capacité des filières à innover en connectant les différents acteurs institutionnels et individuels, en facilitant l'accès au financement, la reconversion et la montée en compétences des professionnels de la CCSI. Il vise à renforcer la coopération et à créer des environnements favorables à l'épanouissement des processus de réflexion créatifs et de l'innovation.

Les activités couvrent l'ensemble de la chaîne de l'innovation : programmes de formation et d'enseignement, renforçant le passage de la recherche au marché, projets d'innovation, mais aussi incubateurs et accélérateurs d'entreprises. La communauté EIT Culture et Créativité formera les futurs entrepreneurs du secteur, soutiendra les entreprises de pointe et fournira des solutions innovantes aux défis auxquels les secteurs sont confrontés.

Qui peut déposer une candidature ? Le consortium candidat doit comprendre au moins un établissement d'enseignement supérieur, un établissement de recherche et une entreprise privée établis dans au moins trois États membres différents.

Comment s'inscrire ? Un appel à propositions invite les consortiums à soumettre leurs idées pour le nouveau CCI Culture et créativité de l'EIT, dans la perspective de l'ouverture des opportunités de financement en 2023. Les organisations sont également invitées à rejoindre une plateforme de mise en réseau pour en savoir plus et se connecter avec des partenaires potentiels pour le prochain appel à propositions EIT : <https://eit-culture-creativity.b2match.io/>

Plus d'informations sur :

<https://eit.europa.eu/our-communities/eit-innovation-communities>

Opportunité à la une !

Sous - programme : Startup Europe

Startup Europe est une initiative reliant les startups high - tech, les scale - up, les investisseurs, les accélérateurs, les réseaux d'entreprise, les universités et les médias pour accélérer la croissance de la scène européenne des startups. Il est soutenu par un portefeuille de projets et d'actions politiques financés par l'UE, tels que :

- **Startup Europe One Stop Shop**, qui offre aux entrepreneurs, aux investisseurs et aux constructeurs d'écosystèmes des informations et une assistance fiables sur des sujets allant de la mise à l'échelle, des opportunités d'investissement et de la mise en réseau ;
- **La norme EU Startup Nation**, vise à aider les PME et les startups européennes à poursuivre leurs ambitions sur le marché en se concentrant sur la facilitation du lancement d'une startup et de son expansion au - delà des frontières, la promotion de la création d'entreprise et le transfert de technologie des universités, l'amélioration de l'accès au financement pour la mise à l'échelle et l'assouplissement des procédures de visa pour retenir les talents de pays tiers ;
- **L'Innovation Radar**, une initiative basée sur les données pour identifier les innovations et les innovateurs à fort potentiel dans les projets de recherche et d'innovation financés par l'UE, dans le but de permettre à chaque citoyen, agent public, professionnel et entrepreneur(e) de découvrir les résultats du financement de l'innovation par l'UE ;
- **Initiative d'innovation et de mise à l'échelle numériques (DISC)** visant à combler le déficit d'investissement auquel les startups numériques dans les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) sont confrontées par rapport aux innovateurs d'autres régions européennes.

Plus d'informations sur :

<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/startup-europe>

Opportunité à la une !

Programme STARTS

S+T+ARTS est une plateforme reliant plus étroitement la technologie et la pratique artistique afin de relever les défis sociaux, environnementaux et économiques de l'Europe. Le programme soutient le développement de technologies plus créatives, inclusives et durables grâce à la collaboration entre artistes, scientifiques, ingénieurs et chercheurs. Il est centré sur l'idée que l'art, la science et la technologie peuvent bénéficier du partage de perspectives et ouvrir de nouvelles voies pour la recherche et les affaires.

À travers ses différents piliers, S+T+ARTS propose :

- **Des résidences** qui approfondissent le partage des connaissances et la collaboration ;
- **Des académies** concentrées sur le rapprochement entre les arts et la technologie par l'éducation ;

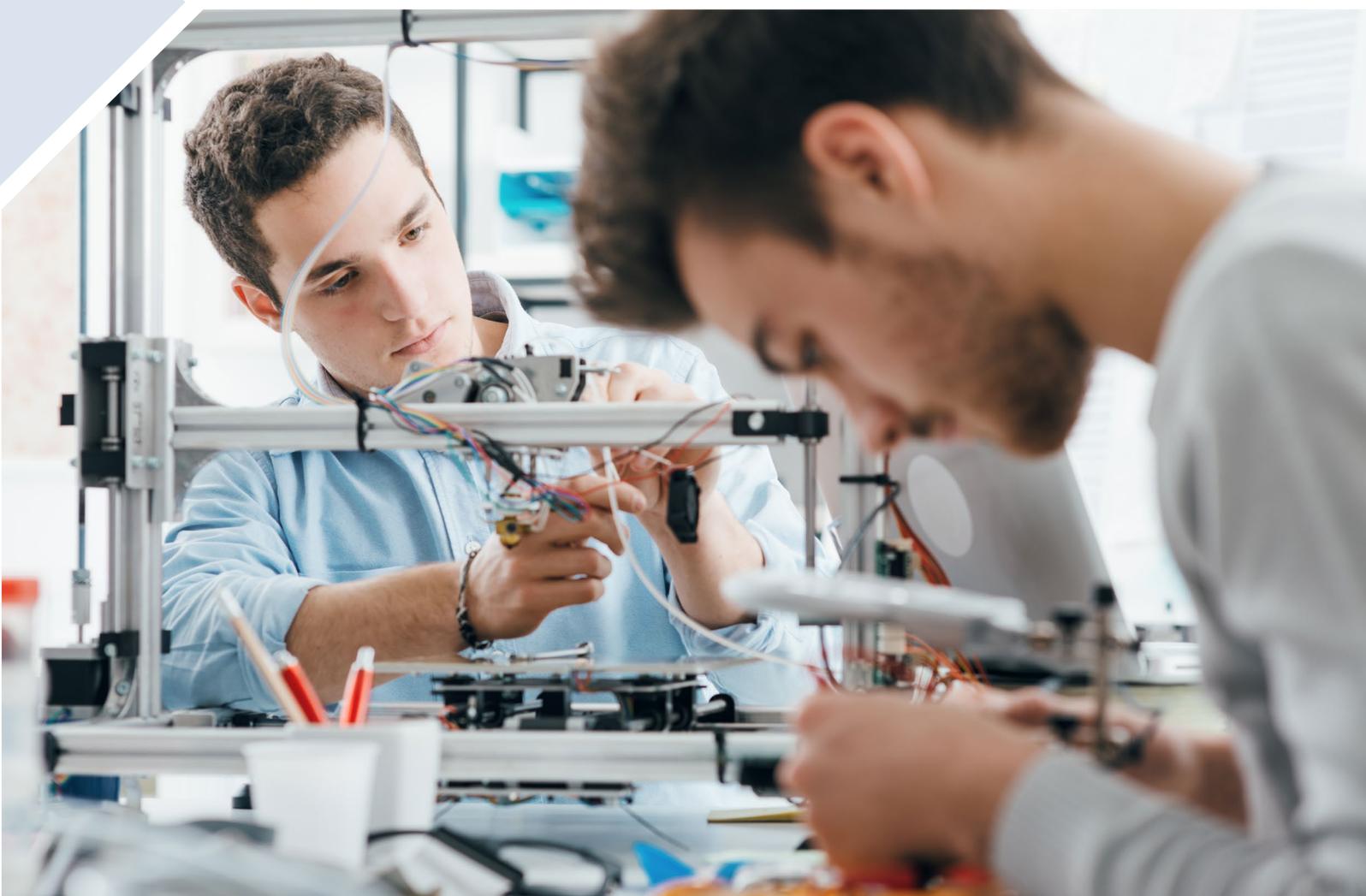
- **Des centres régionaux** destinés à étendre l'initiative au niveau local ;
- **Des pilotes thématiques et des prix** qui soutiennent des technologies radicalement innovantes développées en collaboration avec des artistes et centrées sur des enjeux contemporains.

Consultez les opportunités à venir et les appels ouverts sur <https://www.starts.eu/calls/>.

Plus d'informations sur :

<https://www.starts.eu/>

© Shutterstock, 2021



Inspiration ! - RURITAGE

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Patrimoine culturel ;



Artisanat.

Dates

2018-2022

Budget



10 000 000 €

Plus d'informations



<https://www.ruritage.eu/project/>

RURITAGE est un projet financé dans le cadre du programme Horizon 2020 pour la période 2014 - 2020. Il vise à transformer les territoires ruraux en laboratoires de développement durable en valorisant leur **patrimoine culturel et naturel**. Le projet rassemble les parties prenantes et les communautés d'une nouvelle manière collaborative, en les engageant dans une gestion participative et communautaire du patrimoine, en garantissant l'appropriation, le renforcement des capacités et le transfert de compétences.

RURITAGE a identifié 13 **modèles** qui ont réaménagé leurs territoires grâce à des stratégies de régénération axées sur le patrimoine dans différents domaines : **pèlerinage, alimentation locale, migration, arts et festival, résilience et paysage**. Les connaissances acquises par les modèles sont transférées à six répliqueurs à travers l'Europe, en mettant en place **des pôles locaux du patrimoine rural** rassemblant les parties prenantes et la société civile. Les pôles fonctionnent comme des laboratoires vivants où des stratégies de régénération rurale fondées sur le patrimoine sont cocrées et mises en œuvre avec le soutien de modèles. Le projet met également à disposition l'écosystème de ressources RURITAGE, y compris différents outils pour les stratégies de régénération, tels qu'un atlas web interactif, un ensemble de bonnes pratiques et de solutions innovantes pour la régénération rurale, des kits de jeux et des directives de régénération.

Le projet a été lancé en juin 2018 et ses activités se poursuivront jusqu'en août 2022. L'Université de Bologne (Italie) est le coordinateur principal et le projet comprend **38 partenaires** issus de différents pays de l'UE (Autriche, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays - Bas, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Espagne) et de pays non - membres de l'UE (Colombie, Islande, Norvège, Turquie et Royaume - Uni).



Inspiration ! - HAP4MARBLE

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Patrimoine culturel

Dates

2015 - 2018

Budget



244 269 €

Plus d'informations



<https://cordis.europa.eu/project/id/655239/reporting/fr>

Le projet HAP4MARBLE a été entièrement financé dans le cadre du programme Horizon 2020. Il visait à développer un nouveau traitement multifonctionnel pour la **conservation des œuvres d'art en marbre** du patrimoine culturel, et en particulier à empêcher la dissolution du marbre, à arrêter le fléchissement du marbre, à réparer le marbre ayant subi une désagrégation saccharoïde et à développer des capacités d'autonettoyage.

Le marbre a été largement utilisé dans l'architecture et la sculpture à travers l'histoire, mais il est sensible aux processus de détérioration, dont certains devraient s'aggraver en raison de l'impact du **changement climatique**. De plus, tous les traitements actuellement disponibles pour la conservation du marbre présentent des limitations importantes, en termes d'efficacité, de compatibilité et/ou de durabilité.

Le projet visait à multifonctionnaliser un **traitement biomimétique** récemment proposé, basé sur la formation d'**hydroxyapatite** (HAP, le principal constituant des dents et des os humains), par réaction du marbre avec une solution aqueuse de phosphate. La réalisation des objectifs du projet a été rendue possible par une activité de recherche multidisciplinaire, combinant différentes compétences et installations de laboratoire. Les résultats obtenus ont été publiés dans **14 publications scientifiques** en libre accès, sept articles dans des revues de haut niveau et sept contributions dans des actes de congrès internationaux. Le projet a également contribué à sensibiliser les citoyens européens, y compris les écoliers, **à l'importance culturelle et économique des monuments** et aux défis liés à leur conservation, grâce aux nombreuses activités de sensibilisation menées au cours du projet.



Inspiration ! - ROCK - Régénération et optimisation du patrimoine culturel dans les villes créatives et de la connaissance

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Patrimoine culturel

Dates

2017 - 2020

Budget



10 629 453 €

Plus d'informations



<https://rockproject.eu/>

Le projet ROCK a reçu un financement du programme Horizon 2020 et il rassemble un réseau de dix villes à travers l'Europe (Lyon, Turin, Cluj, Eindhoven, Athènes, Vilnius, Liverpool, Lisbonne, Skopje, Bologne). L'objectif est de soutenir la **transformation des centres - villes historiques** touchés par la dégradation physique, les conflits sociaux et une mauvaise qualité de vie en quartiers **créatifs et durables**, grâce à de nouveaux processus environnementaux, sociaux et économiques durables.

ROCK développe et applique une approche **systemique circulaire innovante** pour connecter différents acteurs, lieux de valeur et systèmes de patrimoine culturel, au niveau européen ainsi qu'au niveau local. ROCK s'est concentré sur les centres - villes historiques comme de véritables laboratoires pour démontrer comment le patrimoine culturel peut être un **moteur de régénération, de développement durable et de croissance économique**. Il a appliqué une série de pratiques modèles dans trois sites de test à Bologne, Lisbonne et Skopje. Depuis près de quatre ans, les dix villes de ROCK ont développé **des solutions innovantes** qui démontrent comment le patrimoine culturel peut être la force motrice de la durabilité urbaine. Ils ont été soutenus par des partenaires du projet, tels que des prestataires de services, des universités, des réseaux d'entreprises, des sociétés et des agences de développement, pour tester et faire progresser des outils et des approches visant à façonner une **analyse régénération urbaine durable** et culturelle axée sur le patrimoine.

Certaines de leurs solutions de formation innovantes comprennent un **programme d'incubation** pour stimuler la création d'entreprises vertes et créatives dans chaque ville et **des ateliers d'éco - innovation** pour stimuler l'innovation commerciale durable via des échanges de savoir - faire entre les PME vertes et les écopreneurs de toute l'Europe. L'UE a contribué à hauteur de 9 873 585 € au budget global du projet.





© Shutterstock, 2021

6. Programme pour une Europe numérique

Budget total du programme 2021 - 2027

 7,6 milliards d'euros

Secteur

 Tous secteurs

Type d'organisation

 Tous

Type d'actions

 Numérisation et nouveaux modèles économiques

Mission

Le Programme pour une Europe numérique (DIGITAL) est un nouveau programme de financement de l'UE visant à **apporter la technologie numérique aux entreprises, aux citoyens et aux administrations publiques**. Il apportera un financement stratégique pour répondre aux nombreux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de technologies et d'infrastructures numériques. Le programme vise à accélérer la reprise économique et à façonner la transformation numérique de la société et de l'économie européennes, au profit de tous, mais en particulier des petites et moyennes entreprises.

Actions

DIGITAL soutiendra des projets dans **cinq domaines de capacité clés** :

- Calcul intensif ;
- Intelligence artificielle ;
- Cybersécurité ;
- Compétences numériques avancées ;
- Déploiement et accessibilité des technologies numériques (y compris via les Digital Innovation Hubs).

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web

 <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/activities/digital-programme>

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web

 <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/digital>

Des questions ? Contactez - nous !

 <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/contact>

Plus d'informations sur

 <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/contact>

Le Programme pour une Europe numérique complètera également le financement disponible via d'autres programmes de l'UE, tels que le programme Horizon Europe pour la recherche et l'innovation et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) pour les infrastructures numériques, la facilité pour la reprise et la résilience et les fonds structurels.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Le programme numérique peut être un instrument financier particulièrement pertinent pour financer des projets permettant à toutes les différentes organisations culturelles et créatives d'accéder aux **dernières technologies numériques**, allant de l'intelligence artificielle au calcul intensif. Il existe également un soutien disponible pour l'amélioration des **compétences numériques**, destiné aux étudiants, aux professionnels de l'informatique, aux entrepreneurs et aux dirigeants de PME ainsi qu'à divers autres professionnels.

L'initiative des Digital Innovation Hubs (DIH) de l'UE fonctionne comme des guichets uniques pour permettre aux entreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME) d'accroître leur compétitivité et de relever les défis numériques.

Qui peut déposer une candidature ?

Les détails sur les critères d'éligibilité et les appels spécifiques seront détaillés dans les programmes de travail pour 2021 - 2027 qui sont en cours d'adoption. Consultez les liens suivants pour les mises à jour :

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/digital>

Opportunité à la une !

Digital Innovation Hubs (DIH)

Les *Digital Innovation Hubs (DIH)* aident les entreprises à tirer parti des opportunités numériques pour améliorer leurs processus et leurs produits en vue d'accroître leur compétitivité. Les DIH donnent accès à l'expertise technique et à l'expérimentation à travers la mise en réseau et le transfert de connaissances transfrontalier afin que les entreprises puissent « tester avant d'investir ». Ils fournissent également des services d'innovation, tels que des conseils de financement, des formations et le développement des compétences nécessaires à une transformation numérique réussie.

Pour aider les DIH à collaborer et à réseauter efficacement, la Commission européenne a lancé le catalogue européen des DIH, un référentiel qui comprend plus de 450 pôles d'innovation numérique existants à travers l'Europe et qui continuera de croître avec de nouveaux ajouts à l'avenir, accessible à l'adresse <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/digital-innovation-hubs-tool>.



© Shutterstock, 2021

7. Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)

Budget total du programme 2021 - 2027

 33,71 milliards d'euros

Secteur

 Patrimoine culturel et musées

Type d'organisation

 Établissement d'enseignement ;

 Fondation / institut culturel privé ou public.

Type d'actions

 Recherche, développement et innovation ;

 Développer des compétences créatives et techniques ;

Mission

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) vise à construire, développer, moderniser et compléter les réseaux transeuropéens dans les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique. Afin de **responsabiliser le secteur du patrimoine culturel dans sa transformation numérique**, le programme MIE soutient également l'initiative **Europeana**. La Fondation Europeana accorde des subventions à des projets visant à développer une expertise, des outils et des politiques pour adopter le changement numérique et encourager les partenariats qui favorisent l'innovation.

Actions

Les fonds du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe peuvent soutenir différents secteurs :

- **Transport** : promouvoir des réseaux interconnectés et multimodaux afin de développer et de moderniser les infrastructures ferroviaires, routières, fluviales et maritimes, ainsi que d'assurer une mobilité sûre et sécurisée ;
- **Énergie** : contribuer à la poursuite de l'intégration du marché européen de l'énergie, améliorer l'interopérabilité des réseaux énergétiques à travers les frontières et les secteurs, faciliter la décarbonation et assurer la sécurité d'approvisionnement ;
- **Numérique** : contribuer au déploiement des infrastructures de connectivité numérique dans toute l'Union.



Numérisation et nouveaux modèles économiques ;



Réseautage et partage des connaissances.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://cinea.ec.europa.eu/connecting-europe-facility/about-connecting-europe-facility_fr
et
<https://pro.europeana.eu/>

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web



https://cinea.ec.europa.eu/calls-proposals_fr
et
<https://pro.europeana.eu/page/grants-programme>

Des questions ? Contactez - nous !



EuropeanaResearchGrants@Europeana.eu

Les bourses de recherche d'Europeana visent à aider les professionnels et les chercheurs du patrimoine culturel à :

- Relever les défis et les opportunités liés à la réutilisation du **patrimoine culturel numérique dans la recherche** ;
- Contribuer au renforcement **des capacités numériques des professionnels du patrimoine culturel** impliqués dans des projets transversaux ;
- **Encourager les collaborations** entre le patrimoine culturel et les secteurs de la recherche.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Le programme de bourses de recherche Europeana est particulièrement pertinent pour le **secteur du patrimoine culturel**. Les propositions peuvent porter sur le patrimoine culturel en général ou se concentrer sur l'un de ses secteurs spécifiques (tels que les galeries, les bibliothèques, les archives ou les musées). Il existe également des opportunités spécifiques pour les disciplines universitaires qui utilisent **le patrimoine culturel numérique comme ressource pour la recherche** (par exemple, les disciplines des sciences humaines, telles que l'archéologie, l'histoire, la linguistique, l'histoire de l'art et l'architecture).

Qui peut déposer une candidature ?

- Le programme de bourses de recherche Europeana est ouvert aux **institutions du patrimoine culturel et/ou de recherche**, comprenant des universités et des fondations ;
- Les établissements doivent résider dans l'un des **États membres de l' UE ou en Islande, en Norvège et au Royaume - Uni** ;
- Retrouvez plus d'informations sur l'initiative Europeana : <https://pro.europeana.eu/> ;
- Consultez les opportunités de financement Europeana : <https://pro.europeana.eu/page/grants-programme>.



© Valentino Gareri

8. Le Nouveau Bauhaus Européen (NEB)

Programmation financière totale 2021 - 2027

 N/A

Secteur

 Tous les secteurs culturels

Type d'entité

 Tous

Type d'actions

 Réseautage et partage
des connaissances ;

 Recherche, développement
et innovation ;

 Développement de produits, de
services et d'infrastructures ;

 Développer des compétences
créatives et techniques ;

Mission

L'initiative du nouveau Bauhaus européen vise à développer un mouvement créatif et interdisciplinaire qui relie le pacte vert pour l'Europe à la vie quotidienne des citoyens de l'UE. Il s'agit d'une plateforme d'expérimentation visant à fédérer citoyens, experts, entreprises et institutions pour imaginer et concevoir un avenir **durable, esthétique et inclusif**.

Actions

L'initiative a été coconçue grâce à la participation directe de citoyens, d'experts, d'entreprises et d'institutions. Après la phase de co-conception, une phase de livraison a été lancée afin de mettre en place et de mettre en œuvre les nouveaux pilotes européens du Bauhaus. La phase finale de diffusion de l'initiative se concentrera sur l'amplification des idées et des actions qui ont émergé et sur l'atteinte d'un public plus large en Europe et au-delà. L'initiative du nouveau Bauhaus européen vise à :

- fournir un soutien financier à des idées et des produits innovants par le biais d'appels à propositions ad hoc et par le biais de programmes coordonnés ;
- mobiliser les designers, les architectes, les ingénieurs, les scientifiques, les étudiants et les esprits créatifs dans toutes les disciplines pour réimaginer un mode de vie durable ;
- rendre la vie de demain plus accessible et abordable ;
- améliorer la qualité de l'expérience de vie des citoyens de l'UE.



Financement des coûts directs ;



Financement pour la mise à l'échelle.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_en

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web



https://europa.eu/new-european-bauhaus/delivery_en

Des questions ? Contactez - nous !



https://europa.eu/new-european-bauhaus/stay-touch_en

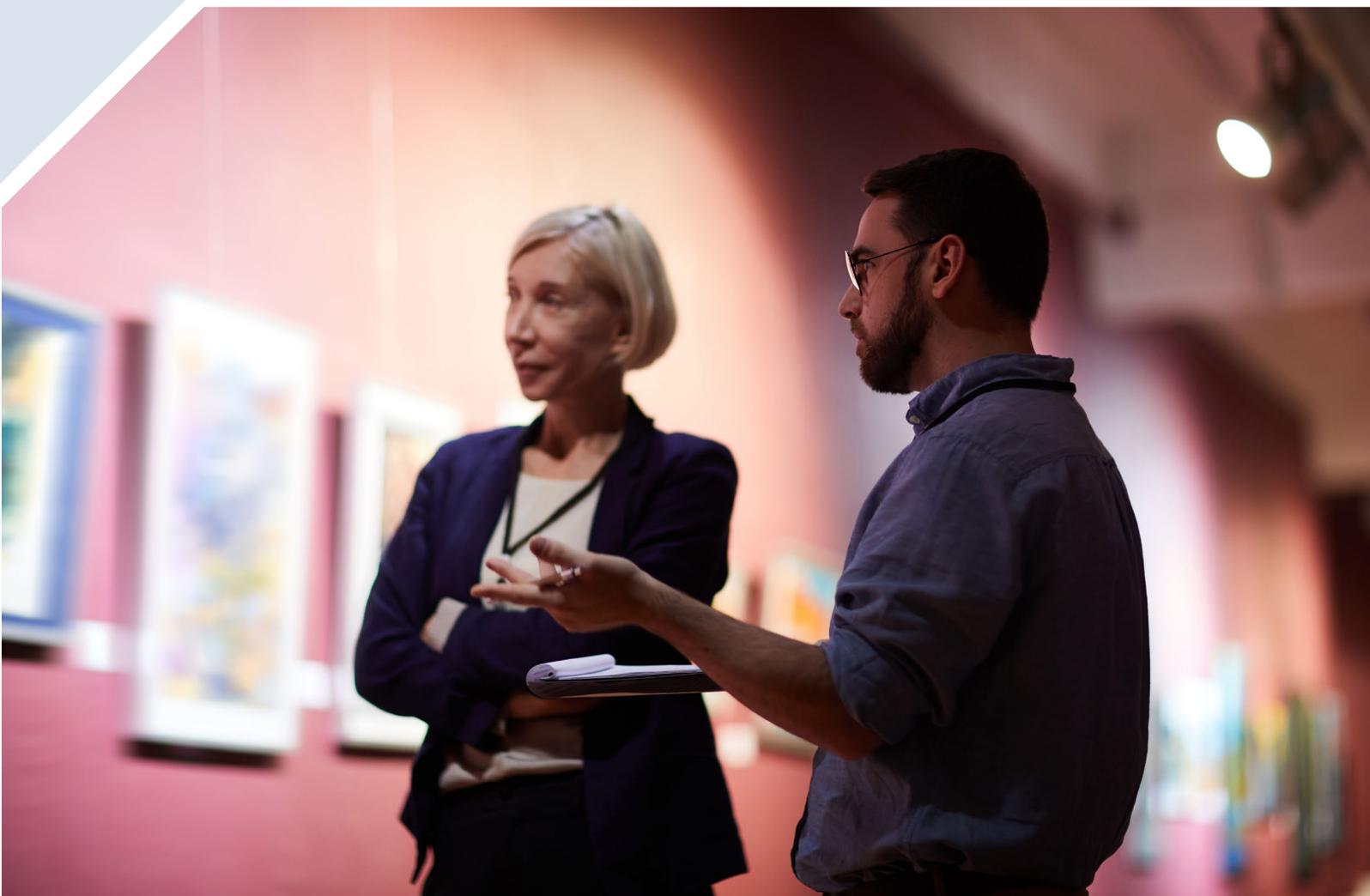
Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent - ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Les appels à propositions soutenant la réalisation des objectifs du nouveau Bauhaus européen sont proposés par différents programmes de financement de l'UE. Les acteurs culturels et créatifs peuvent bénéficier de nombreux appels de ce type. En particulier, le secteur culturel et créatif peut contribuer à la transformation des environnements bâtis reflétant des valeurs telles que **l'esthétique, la durabilité et l'inclusion sociale**. D'autres opportunités de financement pourraient impliquer des acteurs culturels et créatifs dans la définition et la mise en œuvre de processus de co - conception pour relever les défis sociaux et environnementaux grâce à **une collaboration multidisciplinaire**. Enfin, les intervenants culturels et créatifs peuvent devenir des partenaires et des membres clés de la communauté du NEB. Vous trouverez plus d'informations sur comment **devenir partenaire** ici : europa.eu

Qui peut déposer une candidature ?

L'éligibilité dépend des appels spécifiques. Les appels à propositions soutenant la réalisation des objectifs du nouveau Bauhaus européen sont proposés par différents programmes de financement de l'UE. Consultez le site web pour obtenir plus d'informations sur les appels spécifiques : europa.eu

© Shutterstock, 2021





© Shutterstock, 2021

9. InvestEU

Budget total du programme 2021 - 2027



Le Fonds InvestEU vise à mobiliser plus de 372 milliards d'euros d'investissements publics et privés grâce à une garantie budgétaire de l'UE de 26,2 milliards d'euros qui soutient l'investissement des partenaires de mise en œuvre tels que le groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI) et autres institutions financières.

Secteur



Tous les secteurs culturels

Type d'organisation



Tous

Type d'actions



Recherche, développement et innovation ;

Mission

Le programme InvestEU s'appuie sur le plan d'investissement pour l'Europe et vise à fournir un financement à long terme aux entreprises et à soutenir les politiques de l'UE dans une reprise après une crise économique et sociale profonde. Il rassemble le Fonds européen pour les investissements stratégiques et 13 autres instruments financiers de l'UE de la période de financement précédente. Parmi ces instruments, le mécanisme de garantie pour les secteurs culturels et créatifs (CCS GF) sera maintenu dans le cadre d' InvestEU, et de nouveaux outils financiers (fonds propres) seront développés en mettant l'accent sur les secteurs culturels et créatifs.

Actions

L'instrument fonctionne de la manière suivante : l'**intermédiaire** signataire du Groupe BEI peut inclure des **banques, des fonds d'investissement ou des fonds de capital - risque** qui opèrent au niveau de base. Ce n'est qu'une fois cette étape mise en place qu'une **entreprise ou une organisation** peut bénéficier de cet instrument en contactant la banque locale et en « pitchant » (défendant) son projet, qui pourra alors activer le financement. Il existe également des **micro - prêts** pouvant aller jusqu'à 25 000 € qui sont proposés via cet instrument. Les entreprises et les organisations peuvent bénéficier des micro - prêts, mais les particuliers qui ont besoin de petits prêts peuvent également en faire la demande.

Le Fonds InvestEU soutient les **quatre fenêtres politiques** suivantes :

- Infrastructures durables ;
- Recherche, Innovation et Numérisation ;

 Développement de produits, de services et d'infrastructures ;

 Numérisation et nouveaux modèles économiques ;

 Financement pour la mise à l'échelle ;

 Internationalisation de l'activité/ accès à de nouveaux marchés ;

 Réseautage et partage des connaissances ;

 Financement des coûts directs ;

 Développer des compétences créatives et techniques.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web

 https://europa.eu/investeu/investeu-fund/about-investeu-fund_en
et
https://www.eif.org/what_we_do/guarantees/cultural_creative_sectors_guarantee_facility/index.htm

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web

 https://europa.eu/youreurope/business/finance-funding/getting-funding/access-finance/index_en.htm

Des questions ? Contactez - nous !

 https://europa.eu/investeu/form/contact_fr

- Petites et moyennes entreprises (PME) ;
- Investissement social et compétences.

De plus, le **Mécanisme de garantie pour les secteurs culturels et créatifs** (CCS GF) est une initiative gérée par le Fonds européen d'investissement pour le compte de la Commission européenne. Il profite aux **micro - entreprises et aux PME des secteurs culturels et créatifs**, qui rencontrent souvent des difficultés à accéder à un financement par emprunt abordable pour leurs projets.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

En plus du **mécanisme de garantie CSC**, les fenêtres politiques du fonds InvestEU qui se concentrent sur la **recherche, l'innovation et la numérisation, les PME et les investissements sociaux et les compétences** sont toutes pertinentes pour le secteur culturel et créatif. En particulier, la fenêtre politique PME vise également directement à faciliter l'accès au financement pour les PME et les organisations des secteurs culturels et créatifs, ainsi que les investissements dans les actifs matériels et immatériels, y compris dans le patrimoine culturel. Dans le domaine de l'investissement social et des compétences, le soutien financier vise à améliorer les infrastructures sociales, l'inclusion sociale, l'intégration des groupes vulnérables ainsi que la promotion de l'éducation et de la formation - toutes activités pouvant relever de la compétence des organisations culturelles et créatives. Les artistes individuels, ou les groupes et formations artistiques peuvent également bénéficier des petits micro - prêts offerts.

Qui peut déposer une candidature ?

- Il est important de noter qu'il n'y aura pas d'appels à propositions. Il appartient au demandeur de se rapprocher des intermédiaires financiers, tels que les banques ;
- Veuillez consulter ici la liste des intermédiaires financiers pour le mécanisme de garantie CCS : https://www.eif.org/what_we_do/guarantees/cultural_creative_sectors_guarantee_facility/ccs_signatures.pdf ;
- Le fonds InvestEU est accessible pour ;
 - les membres de l'association européenne de libre - échange (AELE) qui sont membres de l'EEE ;
 - les pays adhérents, pays candidats et candidats potentiels ;
 - les pays de la politique européenne de voisinage ;
 - les autres pays tiers.



© Shutterstock, 2021

10. Programme en faveur du marché unique

Budget total du programme 2021 - 2027

 4,2 milliards d'euros

Secteur



Tous les secteurs culturels

Type d'organisation



Organisations privées ;



Entreprise sociale.

Type d'actions



Développement des compétences en affaires et en gestion ;



Développement de produits, services et infrastructures ;



Développement du public ;

Mission

Le nouveau Programme en faveur du marché unique (SMP) rassemble six programmes précédents¹ de différents domaines politiques, en particulier les subventions et les contrats de COSME. Le programme pour le marché unique vise à contribuer au **bon fonctionnement du marché unique des biens et des services**, à fournir des statistiques de haute qualité sur toutes les politiques de l'UE et à coordonner le renforcement des capacités pour les actions conjointes entre la Commission et les États membres.

Le SMP rassemble de nombreuses activités sous un même éventail cohérent pour réduire les chevauchements. Un volet apporte diverses formes de soutien aux entreprises, en particulier aux PME. Il vise à renforcer leur compétitivité et leur pérennité, notamment :

- faciliter l'accès aux marchés ;
- promouvoir l'entrepreneuriat et l'acquisition de compétences entrepreneuriales ;
- promouvoir la modernisation de l'industrie et relever les défis mondiaux et sociétaux.

Les types spécifiques d'actions à soutenir sont définis dans une décision de financement annuelle et dans les volets pluriannuels du programme de travail SMP.

1. Les six programmes précédents sont : 1) COSME ; 2) Programme statistique européen (ESP) ; 3) Rapports et audits ; 4) Renforcer la participation des consommateurs à l'élaboration des politiques de l'UE dans le domaine des services financiers ; 5) Aliments et aliments pour animaux ; et 6) Programme Consommateurs

 Réseautage et partage
des connaissances ;

 Internationalisation de l'activité/
accès à de nouveaux marchés.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web

 https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/single-market-programme_en

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web

 <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/smp>

Des questions ? Contactez - nous !

 https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/single-market-programme/overview/support-businesses_en

Actions

Le programme comprend différents domaines d'intervention, notamment la sécurité alimentaire, la protection des consommateurs, la compétitivité, l'efficacité du marché unique, les statistiques et les normes européennes. La priorité « Compétitivité des PME » est particulièrement pertinente pour les secteurs culturels et créatifs. Le pilier PME du programme pour le marché unique fournira diverses formes de soutien aux entreprises, en particulier aux PME, afin de favoriser un environnement commercial et une culture d'entreprise favorables, de faciliter l'accès aux marchés, de réduire la charge administrative, de soutenir l'adoption de l'innovation et de s'attaquer aux défis mondiaux et sociétaux.

Le programme soutient également une meilleure application du droit de l'UE et promeut la compétitivité des PME, également par le biais des initiatives suivantes :

- **Enterprise Europe Network** : réseau régional qui fonctionne comme un guichet unique pour améliorer la compétitivité des PME et fournir un soutien aux entreprises et des services de conseil aux PME cherchant à explorer les opportunités du marché intérieur ;
- **Erasmus pour les jeunes entrepreneurs** : un programme d'échange transfrontalier qui donne aux nouveaux entrepreneurs ou aux futurs entrepreneurs la possibilité d'apprendre auprès d'entrepreneurs expérimentés gérant de petites entreprises dans d'autres pays ;
- **Initiatives conjointes de regroupements** : une nouvelle génération d'actions impliquant des regroupements industriels - des groupes d'entreprises spécialisées, souvent des PME, et d'autres acteurs de soutien connexes qui coopèrent étroitement dans un lieu commun.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Le Programme en faveur du marché unique 2021 - 2027, en particulier dans le cadre du pilier soutien aux entreprises (PME), est ouvert à toutes les organisations éligibles au titre du SMP, y compris potentiellement des secteurs culturels et créatifs. Il est particulièrement pertinent pour les micro - entreprises, les PME et les start - up, car le programme cherche à promouvoir la **compétitivité des PME dans différents domaines et secteurs**. *TraCEs*, est un exemple de projet financé dans le cadre du programme précédent COSME, qui peut servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Le projet de partenariat WORTH /COSME est une initiative visant à accroître la valeur ajoutée des produits et des processus créatifs grâce à la conception et à la technologie, améliorant ainsi la compétitivité des PME créatives.

Qui peut déposer une candidature ?

- Le programme est ouvert à **toute organisation légalement constituée en** vertu du droit de l'Union ou à toute organisation internationale, ainsi qu'aux organisations légalement établies dans un pays tiers associé au programme (c'est - à - dire les membres de l'AELE, les pays candidats et candidats potentiels, les pays couverts par la Politique européenne de voisinage) ;
- Le programme est également ouvert aux **nouveaux entrepreneurs** qui envisagent fermement de démarrer une entreprise, sur la base d'un plan d'affaires viable, ainsi qu'aux nouveaux entrepreneurs ayant moins de trois ans d'expérience entrepreneuriale au total.

Opportunité à la une !

Projet de partenariat WORTH/COSME

Le projet de partenariat WORTH aide les PME du secteur créatif à collaborer à l'échelle transnationale en vue de développer des produits innovants axés sur le design en stimulant les échanges et les partenariats entre les créatifs, les designers, les fabricants, les artisans et les entreprises technologiques. Il est basé sur des principes clés tels que la qualité de l'expérience, y compris le style et l'esthétique, les environnements de vie sains et sûrs, la durabilité et la circularité ainsi que l'inclusion, l'accessibilité et le caractère abordable.

Le projet fournit un soutien financier, mais aussi un accompagnement sur la stratégie commerciale et le développement technologique, ainsi que des conseils sur la propriété intellectuelle, la participation à des expositions et des opportunités de réseautage.

Qui peut déposer une candidature ?

Les candidats principaux et les partenaires doivent être actifs dans les secteurs de l'industrie du style de vie tels que le textile/ mode, chaussures, cuir/fourrure, meubles/décoration de la maison/ design d'intérieur/architecture, bijoux et accessoires et poursuivre des activités commerciales telles que la conception, la fabrication/ l'artisanat ou le développement technologique. Ils doivent être établis dans un pays de l'UE, dans un pays associé à COSME ou au Royaume - Uni. Les universités, les organismes de recherche ou les laboratoires de conception peuvent également participer si cela est justifié et pertinent pour le projet.

Comment s'inscrire ?

Le projet proposé doit être développé autour de son potentiel de croissance et de la valeur ajoutée de la coopération, du niveau d'innovation et de créativité, de l'évolutivité et de la durabilité des résultats, du potentiel de marché et de l'engagement, des besoins de mentorat et de l'identification des obstacles et des barrières. Le partenariat peut être auto - organisé mais un outil de recherche de partenaires est également disponible.

Le projet de partenariat WORTH est financé dans le cadre de COSME, le programme de l'UE pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

Plus d'informations disponibles sur <http://worthproject.eu/>



Inspiration ! - TraCEs, Cultour Is Capital - Un tourisme transformateur dans la capitale européenne de la culture

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Tous secteurs

Dates

2019 - 2020

Budget



470 167 €

Plus d'informations



<https://www.cultouriscapital.eu/>

Financé dans le cadre du programme européen COSME (Compétitivité des entreprises et des PME) 2014 - 2020, TraCEs cherche à jeter les bases d'**un modèle de tourisme culturel et durable** dans les capitales européennes de la culture (ECoC) qui s'articule autour de leur patrimoine, leurs secteurs culturels et créatifs, et leurs manières de vivre.

Son objectif est de développer des méthodologies, des procédures et des outils qui favoriseront la création de **nouvelles expériences touristiques dans les villes ECoCs**, impliquant deux secteurs clés : les industries créatives et culturelles et les opérateurs touristiques. En définitive, TraCEs estime que l'ECoC ne devrait pas être un événement d'un an mais devrait construire un avenir pour le secteur culturel et créatif des villes et des régions, pour leur impact sur d'autres secteurs et pour le tourisme culturel.

Pour ce projet, **huit partenaires** d'Italie, de Slovaquie, de Croatie, d'Espagne, d'Allemagne et des Pays - Bas se sont réunis pour partager les qualités uniques de leurs pays et, surtout, le potentiel de leurs capitales culturelles d'un point de vue local et innovant. C'est ainsi que TraCEs intègre le tourisme transformateur : relier les communautés afin que les visiteurs puisent dans les cultures régionales et interagissent de manière significative avec les habitants, renforçant le concept du touriste en tant que citoyen temporaire plutôt que de vacancier. TraCEs rassemble tout cela en proposant une nouvelle façon de voyager dans les Capitales Européennes de la Culture.

Le projet implique activement **les opérateurs du tourisme et de l'industrie créative** pour interagir dans des « laboratoires », où les ressources locales – préalablement cartographiées et regroupées – sont utilisées pour façonner un **produit touristique thématique innovant**. Les synergies entre le tourisme et la culture sont utilisées au début du processus global de développement du projet, et le projet offre une opportunité unique au secteur du tourisme de développer des produits innovants, et aux industries créatives de fertiliser d'autres secteurs économiques.





© Santi Martorell Fabregat

11. Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)

Budget total du programme 2021 - 2027

 5,4 milliards d'euros

Secteur



Tous les secteurs culturels

Type d'organisation



Tous

Type d'actions



Recherche, développement et innovation ;



Développement de produits, de services et d'infrastructures ;



Réseautage et partage des connaissances.

Mission

Le programme LIFE est le seul instrument de financement de l'UE dédié spécifiquement aux questions environnementales et à l'action climatique. Le programme vise à contribuer à la mise en œuvre, à la mise à jour et au développement de la politique et de la législation de l'UE en matière d'environnement et de climat. Le programme a cofinancé plus de cinq mille projets depuis 1992.

Actions

Le nouveau programme LIFE couvrira les domaines suivants :

- **Nature et biodiversité** : ce sous - programme visera à protéger et à restaurer la nature en Europe et à stopper et inverser la perte de biodiversité. Il continuera à financer des projets de conservation de la nature, notamment dans les domaines de la biodiversité, des habitats et des espèces ;
- **Économie circulaire et qualité de vie** : ce domaine vise à faciliter la transition vers une économie durable, circulaire, non toxique, efficace en énergie et résiliente au climat et à protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement. Le sous - programme fournit principalement des subventions à l'action pour des projets mettant en œuvre des solutions innovantes dans ces domaines par le biais des projets d'action standard (SAP) ;
- **Atténuation et adaptation au changement climatique** : ce domaine fournit un soutien aux projets pilotes et de démonstration qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la mise en œuvre et

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://cinea.ec.europa.eu/life/life-calls-proposals_fr

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web



<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/life2027>

Des questions ? Contactez - nous !



https://cinea.ec.europa.eu/life/life-european-countries_fr

au développement de la politique et de la législation de l'UE, des meilleures pratiques et des solutions. LIFE accorde des subventions à l'action pour des projets d'information, de sensibilisation et de diffusion sur les questions climatiques ;

- **Transition énergétique propre** : ce sous-programme continue de soutenir la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine de l'énergie durable, en particulier, le pacte vert européen, l'Union de l'énergie (objectifs énergétiques et climatiques 2030) et la stratégie de décarbonation à long terme de l'Union européenne pour 2050.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Les projets culturels et créatifs qui sensibilisent aux problèmes environnementaux et inspirent l'engagement du public trouveront ici des opportunités de financement pertinentes. Des initiatives visant à sensibiliser les citoyens aux actions environnementales et climatiques pourraient également s'appliquer à ce fonds. De plus, les projets culturels qui visent à apporter des solutions environnementales, en protégeant la biodiversité, en contribuant à l'économie circulaire et résiliente au climat, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ou en s'appuyant sur les énergies renouvelables, sont éligibles au soutien de cette opportunité. *LEWO* est un exemple de projet financé dans le cadre du programme 2014 - 2020, qui peut servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Qui peut déposer une candidature ?

Toute organisation juridique publique ou privée enregistrée dans l'UE peut soumettre une proposition dans le cadre du programme LIFE.

© Shutterstock, 2021



Inspiration ! - LIFE Evergreen with volunteers (LEWO)

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Patrimoine culturel

Dates

2017 - 2020

Budget



800 162 €

Plus d'informations



<https://webgate.ec.europa.eu/life/publicWebsite/project/details/4761>

et

<https://voluntariadogalego.org/es/planes-y-programas/plan-programa-de-voluntariado-juvenil-en-espacios-naturales-2020>

Le projet LIFE Evergreen with Volunteers (LEWO) a reçu un financement dans le cadre du programme LIFE 2014 - 2020. L'objectif principal de LEWO était de réduire l'impact **des actions humaines sur le patrimoine naturel**, d'encourager l'utilisation durable des ressources naturelles et de promouvoir l'éducation environnementale et la **participation citoyenne**. Il s'est efforcé de le faire avec la participation de **volontaires** à travers le programme Corps européen de solidarité.

Le projet a mené des activités de volontariat visant à la protection, la restauration et la gestion de **17 sites du réseau Natura 2000** (principaux sites de reproduction et de repos pour les espèces rares et menacées) dans la région de Galice, en Espagne. Le projet visait également à promouvoir la sensibilisation des citoyens à l'environnement à travers un modèle de participation capable de les mettre en relation avec les parties prenantes. Il s'est également efforcé de sensibiliser aux droits de citoyenneté et de promouvoir la valeur du volontariat pour les jeunes, tout en contribuant aux **opportunités de formation** pour 300 jeunes Galiciens qui peuvent apporter une contribution significative à la société.

Le projet a contribué à la gestion et à la préservation des habitats et des espèces dans ces 17 sites du réseau par le biais d'actions quotidiennes de nettoyage, d'amélioration des accès et de lutte contre les espèces invasives. Les bénéfices de **la conservation de la nature** ont encouragé la réplique des mêmes actions dans tous les sites Natura 2000 de la région, stimulant la participation d'un plus grand nombre de volontaires et favorisant la collaboration avec de nouvelles parties prenantes. Le projet a également contribué à créer une meilleure **prise de conscience environnementale** pour au moins 20 000 personnes grâce à la promotion du volontariat environnemental, à des activités éducatives, ainsi qu'à des campagnes d'information pour la réduction de l'empreinte carbone. Le projet a également favorisé la sensibilisation européenne chez les jeunes et amélioré la perception des politiques environnementales européennes parmi les communautés locales, afin de sensibiliser les zones rurales aux opportunités grâce à des programmes tels que LIFE et le Corps européen de solidarité.

Le projet a été coordonné par le bureau régional pour la jeunesse, le volontariat et la participation de la région de Galice, en collaboration avec le bureau régional pour la protection du patrimoine naturel. Alors que le budget total du projet était de 800 162 €, l'UE a contribué à hauteur de 478 677 €.





© Tvrđava kulture Šibenik

12. Fonds de cohésion (FC) et Fonds européen de développement régional (FEDER) (dont Interreg)

Budget total du programme 2021 - 2027



63,4 milliards d'euros pour le FC et 226 milliards d'euros pour le FEDER (dont 9 milliards d'euros pour le programme Interreg).

Secteur



Tous les secteurs culturels

Type d'organisation



Tous

Mission

Le Fonds de cohésion est l'un des fonds par lesquels la politique de cohésion de l'UE est mise en œuvre, destiné aux États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE, et qui soutiennent des projets dans le domaine des RTE - T et l'environnement. Le FEDER fait également partie de la politique de cohésion de l'UE et vise à **renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale** dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions, en soutenant la relance économique, la création d'emplois, la compétitivité, l'innovation et la durabilité. Il répond aux priorités politiques de l'Union, notamment la transition verte et numérique. Au sein du FEDER, le **programme Interreg** soutient la coopération **transfrontalière** (Interreg A et IPA), **transnationale** (Interreg B) et **interrégionale** (Interreg C).

Le FEDER / le FC sont principalement gérés de manière partagée ; les autorités de gestion et les pays participants sont chargés d'allouer des fonds et de mettre en place un système de gestion et de contrôle pour assurer la mise en œuvre du fonds en fonction des programmes convenus (qui sont également élaborés et mis en œuvre dans une approche de gouvernance à plusieurs niveaux, conformément au principe de partenariat).

Type d'actions

Appels à projets des autorités locales/régionales/nationales/transnationales/transfrontalières adaptés à leurs besoins spécifiques, veuillez consulter le site web de votre autorité de gestion pour obtenir la liste des opportunités pertinentes adaptées à vos besoins dans le cadre du FC et du FEDER :

https://ec.europa.eu/regional_policy/en/atlas/managing-authorities/

Pour les actions de coopération transfrontalière/transnationale, veuillez consulter le site Internet d'Interreg pour obtenir des informations et des opportunités pertinentes :

<https://interreg.eu/>

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez les pages web suivantes



Fonds de cohésion :

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/cohesion-fund-cf_en

Fonds européen de développement régional :

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/european-regional-development-fund-erdf_en

Interreg Europe :

<https://www.interregeurope.eu/about-us/what-is-interreg-europe/>

Consultez le site Internet de votre autorité de gestion pour en savoir plus sur les possibilités de financement



Fonds de cohésion et

Fonds européen de développement régional :

https://ec.europa.eu/regional_policy/en/atlas/managing-authorities/

Interreg Europe :

<https://www.interregeurope.eu/in-my-country/>

Actions

En 2021 - 2027, les fonds donneront la priorité aux investissements visant à rendre l'Europe et ses régions **plus intelligentes et plus compétitives, plus vertes et faibles en émissions de carbone, plus connectées, plus sociales et inclusives et plus proches des citoyens**, croisant ainsi les priorités et les besoins du secteur culturel et créatif, et leurs acteurs clés. Le Fonds de cohésion finance principalement des activités dans le domaine de l'environnement (y compris les investissements liés au développement durable et à l'énergie présentant des avantages environnementaux, en mettant un accent particulier sur les énergies renouvelables) et les réseaux transeuropéens dans le domaine des infrastructures de transport.

La majorité des fonds FEDER (entre 55 % et 85 %) sera allouée à des actions contribuant à une croissance intelligente et à la transition vers une économie plus verte et neutre en carbone. En outre, au moins 8 % des ressources du FEDER sont consacrées au développement urbain durable, à travers des « actions intégrées » gérées par les villes pour réduire les problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les zones urbaines. Dans le cadre du programme Interreg, le FEDER peut soutenir les pouvoirs publics, les autorités de gestion, les agences, les instituts de recherche, les organisations thématiques et à but non lucratif à travers des projets de coopération interrégionale² et les plateformes d'apprentissage des politiques.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Les investissements du FEDER dans la culture, le tourisme durable et le patrimoine culturel sont possibles dans le cadre des cinq objectifs de la politique de cohésion de l'UE. Cela permet aux parties prenantes du secteur culturel et créatif d'accéder à des opportunités de financement qui contribuent à la réalisation des objectifs politiques susmentionnés ainsi qu'aux objectifs des programmes individuels. Le principe directeur de ce soutien à la culture et aux industries créatives dans le cadre du FEDER et du FC est de renforcer la résilience à long terme et la durabilité environnementale, sociale et économique des secteurs et d'utiliser la crise de la COVID - 19 comme une opportunité de transformation. Pour 2021 - 2027, un objectif spécifique supplémentaire du FEDER se concentre directement sur la capacité des secteurs du tourisme et de la culture à renforcer le potentiel de relance économique, d'inclusion sociale et d'innovation sociale, sans porter préjudice aux possibilités de financement au titre d'autres objectifs politiques. Dans certains cas, le FC peut soutenir des projets qui bénéficient indirectement aux secteurs culturels et créatifs, par exemple en améliorant l'accessibilité et la protection environnementale des sites du patrimoine culturel. *Fortress Reinvented*, *Lascaux 4* et *Design and Innovation* sont trois exemples de projets financés dans le cadre du Fonds européen de développement régional 2014 - 2020 et du programme Interreg, qui peuvent servir d'inspiration pour les futurs candidats.

² Le programme cofinancera jusqu'à 85 % des activités du projet menées en partenariat avec d'autres organisations politiques, basées dans différents pays d'Europe.

Qui peut déposer une candidature ?

- Le FEDER et le FC sont soumis au **Règlement portant sur les dispositions communes**, donc aux mêmes règles en termes de programmation, de gestion et de suivi du FEDER, du FC et de six autres fonds à gestion partagée (à savoir le Fonds social européen+, le Fonds pour une transition juste, le Fonds pour les affaires maritimes et la pêche, le Fonds Asile Migration Intégration, le Fonds européen pour la sécurité intérieure et l'instrument de gestion des frontières et des visas) ;
- Des dispositions réglementaires plus spécifiques sont énoncées dans le **Fonds européen de développement régional** et le **Fonds de cohésion et les règlements de coopération territoriale européenne** : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32021R1058> et <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021R1059> ;
- Toutes les régions de l'UE** sont éligibles au FEDER. Pour Interreg, les organisations doivent être basées dans l'un des 27 États membres de l'UE (y compris leurs zones insulaires et ultrapériphériques) ou dans un pays participant ;
- Pour la période 2021 - 2027, le Fonds de cohésion concerne la Bulgarie, la Tchéquie, l'Estonie, la Grèce, la Croatie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ;
- Le FEDER et le FC sont soumis à une gestion partagée. En outre, il existe également un instrument spécifique du FEDER en gestion directe, les investissements inter - régionaux en matière d'innovation (3I) : https://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/themes/research-innovation/i3/. Pour la mise en œuvre des programmes individuels du FEDER, les **autorités de gestion respectives lancent des appels à projets adaptés aux besoins spécifiques**. Pour plus de détails, consultez le site Internet de votre **autorité de gestion** :
 - https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/managing-authorities/
 - et
 - <https://www.interregeurope.eu/in-my-country/>.

Inspiration ! - Forteress reinvented : libérer le potentiel touristique des forteresses historiques des Balkans occidentaux

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Cultural heritage

Dates

2017 - 2019

Budget



1 310 232 €

Ce projet a reçu un financement au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) à travers le programme Interreg - IPA CBC Croatie - Bosnie - Herzégovine - Monténégro au cours de la période 2014 - 2020. Il visait à développer et à promouvoir le **potentiel touristique des fortifications historiques** dans la zone transfrontalière de la Bosnie - Herzégovine, de la Croatie adriatique et du Monténégro. Il s'agissait d'**appliquer des approches innovantes pour présenter du contenu numérique** sur le patrimoine culturel et historique, dans le but de placer les forteresses sur **la carte culturelle de l'Europe** et de promouvoir le tourisme dans la région.

Les quatre forteresses historiques concernées étaient St Michael's, Klis, Vranduk et Kanli Kula. L'une des principales réalisations du projet a été de créer une « fenêtre de réalité » sur chaque site, sous la forme d'un **écran tactile** avec une application permettant aux visiteurs de visiter les trois autres forteresses en utilisant **la technologie de diffusion en direct**. Le projet comprenait également l'installation d'**audioguides** et de **kiosques à écran tactile numérique à la pointe de la technologie**, affichant des informations sur les quatre forteresses différentes.

Plus d'informations



https://ec.europa.eu/regional_policy/en/projects/Croatia/unleashing-the-tourism-potential-of-historical-fortresses-in-the-western-balkans

Un autre élément du projet concernait la **formation de 120 participants** sur la gestion et l'entretien des sites du patrimoine. Les opportunités de formation et de partage des connaissances visaient à créer une gestion touristique durable et responsable des monuments historiques fortifiés. Avec son **approche transfrontalière**, le projet vise à stimuler la croissance et le développement harmonisé du tourisme culturel en Bosnie - Herzégovine, en Croatie et au Monténégro, en ouvrant des opportunités de collaboration et d'événements culturels communs.

Le partenaire principal du projet était le musée de la ville de Šibenik, et l'investissement total pour le projet était d'environ 1,3 million d'euros, le FEDER contribuant à environ 85 % du budget global.



Inspiration ! - Lascaux 4

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Patrimoine culturel

Dates

2014 - 2020

Budget



57 000 000 €

Plus d'informations



https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/projects/france/faire-l'experience-de-lart-parietal-a-lascaux-4-en-dordogne-fac-simile-de-la-celebre-grotte-de-la-prehistoire

Financé dans le cadre du programme opérationnel du Fonds européen de développement régional de la région Aquitaine sur la période de programmation 2014 - 2020, le projet Lascaux 4 crée une reproduction d'une **célèbre grotte préhistorique** de la Dordogne, en France. Situé à Montignac - Lascaux, le Centre International de l'Art Pariétal avait pour objectif de transformer la colline de la grotte de Lascaux pour améliorer sa conservation, favoriser le tourisme culturel et contribuer au développement économique de la Dordogne.

D'une superficie constructible de 8 084 m², il s'étend au pied de la colline sur un terrain de 6,5 hectares. Le relief et les peintures ont été reproduits à l'identique par des peintres - sculpteurs, des résiniers et des mouleurs selon la technique du voile de pierre. À la sortie de l'expérience troglodytique, différents espaces **numériques et interactifs** permettent aux visiteurs d'approfondir leurs connaissances sur l'art et la civilisation de l'homme de Cro - Magnon. Par exemple, le projet a contribué à développer un **théâtre d'art** pariétal pour découvrir les œuvres des préhistoriens, le **cinéma pour un voyage en 3D** à travers Lascaux et d'autres sites d'art pariétal dans le monde, ou encore la **Galerie de l'imaginaire** pour explorer les liens entre l'art pariétal (grotte) et l'art moderne.

L'innovation technologique constitue un aspect clé de l'expérience visiteur proposée par le projet Lascaux 4. Il existe des fonctionnalités interactives permettant aux visiteurs de s'immerger dans **des expériences de réalité augmentée**, tandis que chaque visiteur dispose également d'un « compagnon » numérique multifonctionnel, s'adaptant au profil du visiteur et lui permettant d'interagir avec le dispositif scénographique (via les technologies BLE et Wi - Fi).

Lascaux 4 prévoit d'attirer 400 000 visiteurs chaque année. Un total de 57 000 000 € a été investi dans le projet, dont 12 000 000 € fournis via un financement de l'UE.



Inspiration ! - Design and Innovation - Coopération transfrontalière des institutions de design à l'ère numérique

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Dates

2018 - 2020

Budget

1 400 000 €

Plus d'informations



<https://www.vsvu.sk/en/events/oXz6MbXd/cross-border-cooperation-of-design-institutions-in-the-digital-age/>
et
https://www.mak.at/en/collection/research/forschung_artikel?article_id=1542957247421

Ce projet a reçu un financement d'Interreg VA - Slovaquie - Autriche pour la période de programmation 2014 - 2020. Le projet implique la création d'une **coopération de recherche** slovaque - autrichienne sur le thème « Design et innovation ». À l'avenir, il prévoit de créer un réseau international de concepteurs et d'innovateurs, qui rechercheront les dernières connaissances en matière de conception et trouveront des réponses et des solutions pour augmenter la durabilité des produits de conception de tissus grâce à l'utilisation optimale des **développements technologiques actuels**, ainsi que pour évaluer les habitudes et les modes de consommation des produits issus du design.

La base de données des livres blancs est le résultat clé du projet. Il s'agit d'une collection de recherches sur les découvertes les plus récentes dans le domaine du design et d'un référentiel d'informations sur la manière dont les progrès technologiques et numériques peuvent prendre en charge les aspects liés à la durabilité. La base de données des livres blancs propose divers matériaux qui sont le fruit d'activités et de recherches menées par le Slovak Design Center en coopération avec ses partenaires de projet. De plus, les résultats du projet ont également été utilisés pour le développement du **MAK DESIGN LAB**, une exposition organisée dans le cadre de la Biennale de Vienne pour le changement 2019.

Les organisations partenaires du projet sont des institutions professionnelles de design et d'arts appliqués - à Bratislava, le Centre slovaque de design (SCD) et l'Académie des beaux-arts de Bratislava (VŠVU), à Vienne, le MAK - Österreichisches Museum für angewandte Kunst / Gegenwartskunst et Die Angewandte - Universität für ange Art à Vienne.





© Shutterstock, 2021

13. Fonds pour une transition juste (FTJ)

Budget total du programme 2021 - 2027

 19,3 milliards d'euros

Secteur

 Tous secteurs

Type d'organisation

 Tous

Type d'actions

 Recherche, développement et innovation ;

 Développement de produits, de services et d'infrastructures ;

 Développement des compétences créatives et techniques ;

 Numérisation et nouveaux modèles commerciaux.

Mission

Le Fonds pour une transition juste (FTJ) est un nouvel instrument financier au sein de la politique de cohésion et le premier pilier du **mécanisme pour une transition juste** (MTJ). Il vise à apporter un soutien aux territoires confrontés à de sérieux défis socio - économiques liés à la **transition vers la neutralité climatique**. Le FTJ peut faciliter la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, qui vise à rendre l'UE climatiquement neutre d'ici 2050. Ses principaux objectifs sont d'atténuer l'impact de la transition en finançant la diversification et la modernisation de l'économie locale et en atténuant les répercussions négatives sur l'emploi.

Actions

Pour atteindre son objectif, la FTJ peut soutenir :

- des investissements dans les petites et moyennes entreprises, y compris les microentreprises et les start - ups ;
- la création de nouvelles entreprises, dont des pépinières d'entreprises ;
- la recherche et innovation ;
- les investissements dans la régénération et la décontamination des friches industrielles, la restauration des terres et y compris, le cas échéant, les infrastructures vertes et les projets de réaffectation ;
- les investissements dans la numérisation, l'innovation numérique et la connectivité numérique ;
- l'énergie propre ;

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/just-transition-mechanism/just-transition-funding-sources_en

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web



https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/just-transition-fund_en

Des questions ? Contactez - nous !



https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/finance-and-green-deal/just-transition-mechanism/just-transition-platform-contact-page_en

- le perfectionnement et la requalification des travailleurs ;
- l'aide à la recherche d'emploi ;
- la réaffectation d'installations existantes à forte intensité de carbone.

Bien que ces actions demeurent l'approche générale des opportunités de financement dans le cadre du FTJ, il est important de mentionner que les États membres et les autorités régionales concernées doivent préciser davantage leurs besoins et domaines d'activités dans leurs plans territoriaux pour une transition juste.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Les organisations culturelles et créatives qui concentrent leurs activités sur la durabilité, la mise en œuvre de la transition énergétique propre et la réalisation de la neutralité carbone nette, l'éducation et la formation des personnes aux compétences durables pourraient nécessiter un financement auprès du Fonds pour une transition juste. En outre, il existe des options de soutien pour les organisations impliquées dans la revitalisation de zones auparavant dépendantes des combustibles fossiles ou d'industries polluantes pour l'environnement. Les projets compatibles avec le pacte vert et localisés ou basés dans ces territoires confrontés à de graves enjeux socio-économiques liés à la transition vers la neutralité climatique pourraient également rechercher un soutien auprès de ce fonds.

Qui peut déposer une candidature ?

- Afin de solliciter un financement du FTJ, les pays de l'UE préparent leurs plans territoriaux pour une transition juste (PTTJ), identifiant les territoires éligibles qui devraient être les plus impactés par la transition verte ;
- Dans les PTTJ, les pays de l'UE devront identifier les territoires et les secteurs éligibles à un financement au titre du Fonds pour une transition juste.



© Shutterstock, 2021

14. Fonds social européen+ (FSE+)

Budget total du programme 2021 - 2027

 99,26 milliards d'euros

Secteur



Tous les secteurs culturels

Type d'organisation



Tous

Type d'actions

En gestion partagée, l'autorité de gestion du FSE+ dans chaque État membre ou région de l'UE est chargée de mettre le FSE+ à la disposition des bénéficiaires, en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire.

Mission

Le Fonds social européen plus (FSE+) est le principal instrument financier de l'UE pour soutenir l'**emploi, l'inclusion sociale, l'éducation et la formation**. Le FSE+ 2021 - 2027 aidera les États membres à faire face aux conséquences socio-économiques de l'épidémie de COVID - 19, à favoriser une main - d'œuvre qualifiée et résiliente qui est prête pour la transition vers une économie verte et numérique, à atteindre des niveaux d'emploi élevés et une protection sociale équitable.

Actions

Le niveau de financement du FSE+ et les types de projets financés diffèrent d'une région et d'un État membre à l'autre en fonction de leurs besoins d'investissement particuliers et de leur compétitivité économique relative. En 2021 - 2027, 98,7 milliards d'euros seront mis à la disposition des États membres et des autorités locales en gestion partagée pour financer la mise en œuvre des principes du **socle européen des droits sociaux** à travers des actions dans les domaines de **l'emploi, de l'éducation et des compétences, et de l'inclusion sociale**.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Le FSE+ peut être un instrument financier pertinent pour soutenir les acteurs culturels et créatifs touchés par la pandémie et désireux de développer des projets **stimulant l'emploi, améliorant la qualité de l'éducation ou la montée en compétences des travailleurs**. En outre, les projets du FSE+ peuvent

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/european-social-fund_fr

Consultez le site web de votre autorité de gestion pour en savoir plus sur les opportunités de financement



https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/managing-authorities/

également viser à promouvoir l'**inclusion sociale des personnes en situation de vulnérabilité**, l'intégration des groupes marginalisés et à lutter contre toutes les formes de **discrimination** par le biais d'activités et d'initiatives culturelles. Les États membres devraient utiliser le FSE+ pour soutenir des actions d'innovation sociale et d'expérimentation sociale, y compris celles comportant une composante socioculturelle. Inclure et Activer (Include and Activate) est un exemple de projet financé dans le cadre du programme FSE 2014 - 2020, qui peut servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Qui peut déposer une candidature ?

- Le FSE+ est soumis au Règlement portant sur les dispositions communes, donc aux mêmes règles en termes de programmation, de gestion, de mise en œuvre et de suivi que les autres fonds structurels (à savoir, le FEDER, le Fonds de cohésion, le Fonds pour une transition juste, etc.) ;
- Le FSE+ est principalement soumis à une gestion partagée et les **autorités de gestion organisent des appels à projets** adaptés à leurs besoins spécifiques ;
- Voir le site internet de votre **autorité de gestion** pour plus de détails : <https://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=45&langId=fr>.

© Shutterstock, 2021



Inspiration ! – Include and Activate

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Littérature, livre et édition ;



Arts visuels.

Dates

2016 - 2019

Budget



1 000 000 €

Plus d'informations



<https://www.jakrs.si/en/reading-promotion-in-slovenia/include-and-activate/>

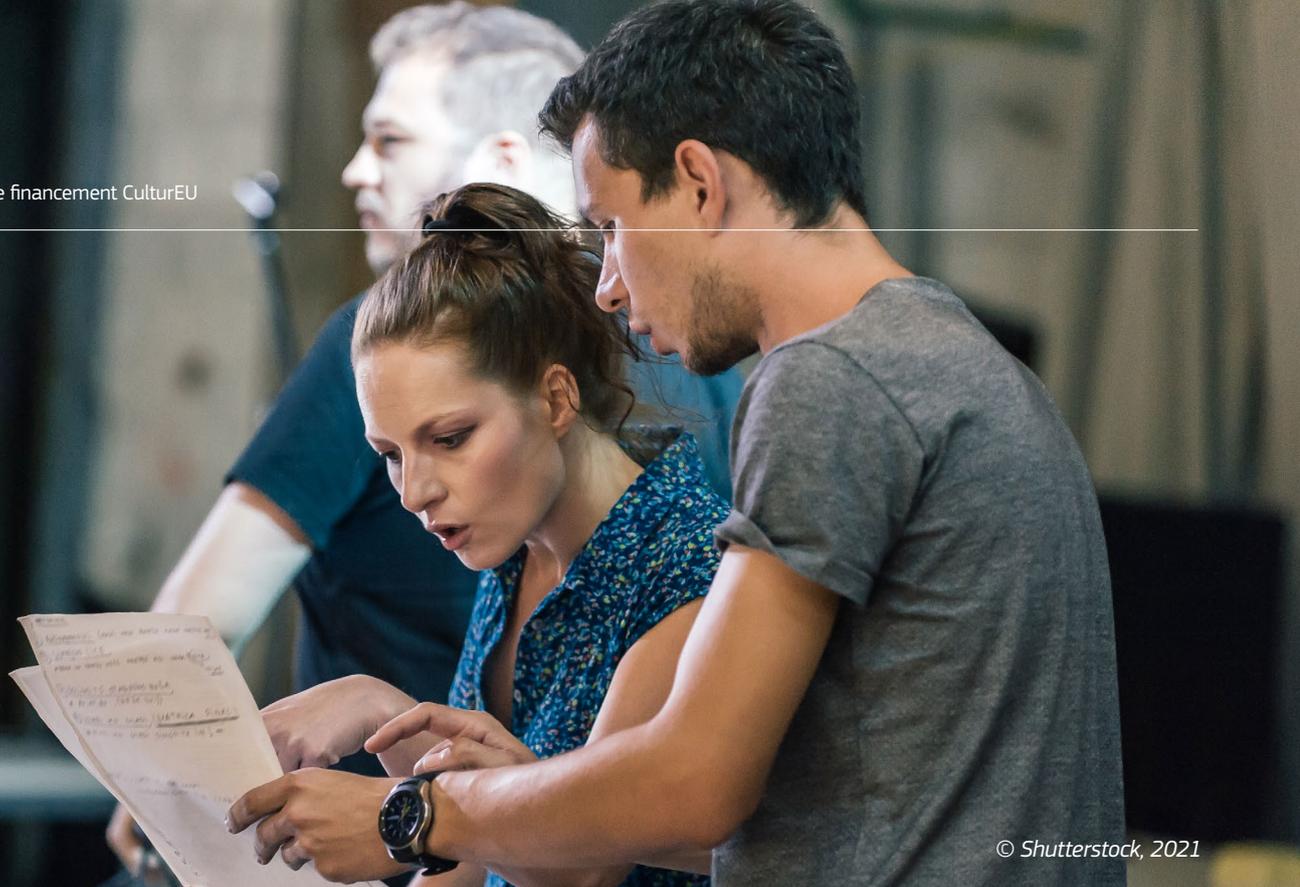
Include and Activate est un projet soutenu par le Fonds social européen (FSE) 2014 - 2020. L'objectif principal du projet était de favoriser **l'inclusion sociale** des groupes vulnérables à travers **des activités culturelles et des formations**. L'objectif final du projet était de soutenir la transition des personnes participantes vers le marché du travail et de réduire le chômage et, par conséquent, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Les bénéficiaires finaux de ce projet sont les personnes confrontées à des problèmes de santé mentale, les personnes porteuses d'un handicap mental, les personnes purgeant des peines de prison dont la libération est prévue et les personnes participant à des programmes de désintoxication. Des guides et mentors expérimentés aidaient les participants à prendre part à des activités basées sur la **créativité et la culture** et à acquérir des aptitudes et des compétences qui leur permettront de s'intégrer activement dans la société et d'accéder ensuite **au marché du travail**.

Le projet proposait des modules de formation axés sur la **littérature, l'illustration, la culture numérique, l'écriture créative et l'expression**. Dans le cadre de ce projet, un Almanach comprenant des textes littéraires (poèmes, nouvelles, essais, etc.) et des illustrations conçues par les participants, a été publié.

Entre 2016 et 2019, le projet a soutenu plus de 300 personnes qui ont suivi la formation, participé à des représentations théâtrales ou sont devenues co-auteurs de l'Almanach. L'Agence slovène du livre a coordonné le projet, avec le soutien d'écrivains, de poètes, d'illustrateurs et d'autres partenaires institutionnels de Slovaquie. Le budget global disponible pour ce projet était d'environ 1 million d'euros, le FSE contribuant à 80 % du budget global.





© Shutterstock, 2021

15. L'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE — Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency)

Budget total du programme

 EUR 100 billion

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web

 https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/financial-assistance-eu/funding-mechanisms-and-facilities/sure_en

Mission

SURE est un **instrument de financement temporaire** destiné à soutenir les États membres qui ont besoin de mobiliser des moyens financiers importants pour lutter contre les impacts économiques et sociaux négatifs de l'épidémie de coronavirus sur leur territoire.

Actions

SURE fournit une aide financière sous forme de prêts aux États membres touchés pour faire face aux augmentations soudaines **des dépenses publiques pour la préservation de l'emploi**. Plus précisément, ces prêts visent à aider les États membres à couvrir les coûts directement liés à la création ou à l'extension de régimes nationaux de chômage partiel, et d'autres mesures similaires qu'ils ont mises en place pour les travailleurs indépendants, en réponse à la crise actuelle. En mai 2021, l'UE avait accordé près de 90 milliards d'euros de **prêts adossés** à 19 États membres, qui ont reçu tout ou partie du montant demandé.

L'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE — Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency) Unemployment Risks in an Emergency)

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

L'initiative SURE peut être particulièrement pertinente pour les États membres désireux de financer les coûts directs des organisations culturelles et des parties prenantes qui ont été fortement touchées par l'épidémie de COVID - 19. Les employeurs et salariés travaillant dans tous les secteurs culturels peuvent alors bénéficier de **dispositifs de subventions salariales**, de mesures de soutien **aux travailleurs indépendants ou saisonniers**, ou encore de formations liées au travail de courte durée.

Qui peut déposer une candidature ?

- L'instrument financier a un caractère temporaire, car sa durée et sa portée sont limitées à la lutte contre les **conséquences de la pandémie de coronavirus** ;
- L'instrument peut financer les **régimes de chômage partiel**, des États membres et d'autres mesures similaires, contribuant ainsi à protéger les emplois ;
- Les **États membres** pouvant bénéficier de cet instrument de financement temporaire sont : Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Tchéquie, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Espagne.

© Shutterstock, 2021





© Pexels, 2021

16. Facilité pour la reprise et la résilience (RRF)

Budget total du programme 2021 - 2027

€ 723,8 milliards d'euros

Secteur

Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

Tous

Type d'actions

Développer des compétences en affaires et en gestion ;

Financement pour la mise à l'échelle ;

Financement des coûts directs ;

Développer des compétences créatives et techniques ;

Mission

La facilité pour la reprise et la résilience (Facilité) est un élément clé de **NextGenerationEU**, un plan de relance temporaire de l'Union européenne pour soutenir les États membres touchés par la pandémie de COVID - 19. La Facilité vise à promouvoir **la cohésion socio - économique sur le territoire**, à atténuer **l'impact négatif de la pandémie de COVID - 19**, et à préparer les États membres à saisir pleinement les opportunités offertes par les **transitions numérique et verte**.

Actions

Le soutien financier apporté par la facilité pour la relance et la résilience s'élève à 672,5 milliards d'euros. Ce montant se compose de prêts (385,8 milliards d'euros) et de subventions (338 milliards d'euros), avec une allocation spécifique définie pour chaque État membre. Pour bénéficier du soutien de la Facilité, les États membres doivent soumettre leurs **plans nationaux de relance et de résilience** à la Commission européenne. Chaque plan présente les réformes et les investissements à mettre en œuvre d'ici fin 2026.

Les plans adoptés par les États membres contribuent à :

- la durabilité environnementale ;
- la productivité ;
- la justice ;
- la stabilité macroéconomique.



Recherche, développement et innovation ;



Développement de produits, de services et d'infrastructures ;



Numérisation et nouveaux modèles économiques ;



Développement du public ;



Réseautage et partage des connaissances ;



Internationalisation de l'activité / accès à de nouveaux marchés.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/recovery-coronavirus/recovery-and-resilience-facility_fr

Consultez les plans nationaux soumis par votre pays

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/recovery-coronavirus/recovery-and-resilience-facility_fr

De plus, il existe **sept composantes des réformes et de l'investissement** : intensification ; mise sous tension ; requalification et amélioration des compétences ; connectivité numérique ; administration publique ; vague de rénovation ; et une mobilité urbaine propre, intelligente et équitable.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Les États membres peuvent soutenir leurs secteurs culturels et créatifs via la Facilité, car ces secteurs dépendent fortement de l'état général de l'économie pour bien fonctionner - et la Facilité pour la relance et la résilience est fortement axée sur la **compétitivité et l'innovation**. **Les grands événements culturels** peuvent être un moteur économique clé et contribuer à soutenir le patrimoine culturel et le tourisme, de manière durable et sûre. La numérisation peut stimuler la **modernisation des musées, des archives, des bibliothèques et des sites culturels**, conduisant ainsi à une reprise post - pandémie rapide et à une préparation à de nouvelles crises. La numérisation peut également offrir des opportunités pour des modèles de mobilité plus intelligents, plus créatifs, plus respectueux de l'environnement et plus sains.

Qui peut déposer une candidature ?

- Un État membre doit avoir soumis son **plan d'investissement et de réforme** à la Commission européenne. La portée du soutien potentiel aux secteurs culturels et créatifs est définie individuellement par chaque pays ;
- Les plans détaillent comment les États membres **relèveront les défis identifiés au cours du semestre européen** et comment ces fonds seront mis à disposition au niveau national, y compris pour les secteurs culturels et créatifs ;
- Les plans soumis par les autorités nationales compétentes sont accessibles ici : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/recovery-coronavirus/recovery-and-resilience-facility_fr.



© Shutterstock, 2021

17. Programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs »

Budget total du programme 2021 - 2027

 1,68 milliard d'euros

Secteur

 Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

 Tous

Type d'actions

-  Recherche, développement et innovation ;
-  Développement de produits, de services et d'infrastructures ;
-  Réseautage et partage des connaissances ;
-  Numérisation et nouveaux modèles d'affaires ;

Mission

Le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs » est un **nouvel instrument de financement de l'UE** fusionnant deux programmes de financement antérieurs : l'Europe pour les citoyens et les programmes Droits, Égalité et Citoyenneté. Le programme vise à : promouvoir et protéger les valeurs de l'UE ; promouvoir les droits, la non - discrimination et l'égalité ; promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'UE, ainsi que les sensibiliser à leur histoire européenne commune ; et prévenir et combattre la violence sexiste et la violence à l'égard des enfants.

Actions

Afin d'atteindre ces objectifs spécifiques, le programme comporte quatre volets comportant des objectifs spécifiques :

- **Volet Valeurs de l'Union** : ce volet finance des projets qui contribuent à entretenir et à soutenir une société fondée sur les droits, égale, ouverte, pluraliste, inclusive et démocratique. Par le biais d'un système d'intermédiaires, la Commission européenne finance principalement des petites organisations locales dans le cadre de ce volet, lié à la promotion et à la protection de l'État de droit, des droits fondamentaux et de la démocratie ;



Développer les compétences créatives et techniques.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/performance-and-reporting/programmes-performance/citizens-equality-rights-and-values-programme-performance_fr

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web



<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/cerv>

Des questions ? Contactez - nous !



EACEA-CERV@ec.europa.eu

- **Volet Égalité, droits et égalité des genres** : ce volet soutient des actions visant à promouvoir l'égalité, lutter contre la discrimination et améliorer les réponses au racisme et à la xénophobie, sous la forme de discours de haine et de crimes de haine, à la fois en ligne et hors ligne. Il aborde également les vulnérabilités de groupes et de communautés spécifiques particulièrement touchés par la discrimination, tels que les Roms, les Juifs, les Musulmans, les migrants, les personnes de couleur et les personnes d'ascendance africaine ;
- **Le volet engagement et participation des citoyens** : il soutient les actions visant à faire entendre la voix des personnes et à accroître l'inclusion et la participation démocratique, ainsi qu'à construire une UE plus démocratique, en soutenant les activités des organisations de la société civile et d'autres organisations pertinentes actives dans la promotion des droits et les valeurs aux niveaux local, régional et national. Dans le domaine de la mémoire européenne, il soutient des projets qui commémorent des événements déterminants de l'histoire européenne moderne, y compris les causes et les conséquences des régimes autoritaires et totalitaires, ainsi que l'éducation et la recherche sur des crimes tels que l'Holocauste ;
- **Volet Daphné** : ce volet financera des activités basées sur la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre et les violences à l'encontre des enfants, y compris la violence en ligne.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Le volet engagement et participation des citoyens est particulièrement pertinent pour les secteurs culturels et créatifs, car les opportunités de financement dans le cadre de ce volet soutiennent des activités visant à refléter **la diversité et les valeurs européennes, et à encourager la tolérance et le respect, la compréhension mutuelle, le dialogue interculturel et la réconciliation.**

Qui peut déposer une candidature ?

- Les candidats doivent justifier d'un partenariat avec au moins deux organisations ;
- Les partenariats doivent inclure **différents types d'organisations** (autorités locales, organisations de la société civile, instituts de recherche et d'archives, organisations culturelles, sites de mémoire et d'apprentissage, etc.) ;
- Les partenariats doivent développer **différents types d'activités** (activités de formation, publications, outils en ligne, recherche, éducation non formelle, débats publics, expositions, collecte et numérisation de témoignages, actions innovantes et créatives, etc.) ;
- Les partenariats doivent impliquer des personnes de **différents groupes cibles** ;
- Les activités doivent avoir lieu dans l'un des **pays éligibles** : États membres de l'UE, y compris les pays et territoires d'outre-mer et les pays de l'EEE répertoriés.



© Shutterstock, 2021

18. Fonds « Asile, migration et intégration »

Budget total du programme 2021 - 2027

 9,9 milliards d'euros

Secteur



Tous les secteurs culturels

Type d'organisation



Tous

Type d'actions



Recherche, développement et innovation ;



Développement de produits, services et infrastructures.

Mission

Le Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI) est le successeur du Fonds « Asile et migration » (FAM), qui a été mis en place au cours de la période 2014 - 2020. Le FAMI met un accent particulier sur les mesures d'intégration précoce, avec une possibilité de taux de cofinancement supérieur à la norme pour les autorités locales et régionales et la société civile.

Actions

Le nouveau programme se concentre principalement sur les **premières étapes de l'intégration** et les objectifs généraux sont les suivants :

- Développer et promouvoir le **régime d'asile européen commun, y compris sa dimension extérieure** ;
- **Soutenir la migration légale** vers les États membres et faciliter **l'intégration des ressortissants de pays tiers** ;
- **Réduire la migration irrégulière** et améliorer l'efficacité du retour et de la réadmission dans les pays tiers ;
- **Renforcer la solidarité et le partage équitable des responsabilités entre les États membres.**

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://ec.europa.eu/home-affairs/funding/asylum-migration-and-integration-funds/asylum-migration-and-integration-fund-2021-2027_fr

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web



<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

Des questions ? Contactez - nous !



https://ec.europa.eu/info/departments/migration-and-home-affairs_fr

Le FAMI est mis en œuvre en **gestion partagée, directe ou indirecte**. La plus grande partie des ressources (63,5 % du budget total) doit être allouée aux programmes des États membres en gestion partagée. La partie restante (36,5 % du budget total) doit être affectée à une facilité thématique à utiliser pour des actions spécifiques (mises en œuvre par les États membres au niveau national ou transnational), des actions de l'Union (gestion directe/indirecte), une aide d'urgence (partagée, ou gestion directe ou indirecte), les transferts de bénéficiaires et de demandeurs de protection internationale et de réinstallation (gestion partagée) et le Réseau européen des migrations (gestion directe).

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Le deuxième objectif du FAMI axé sur **les activités d'insertion** est un domaine où le secteur culturel et créatif peut être impliqué et soutenu. Les projets qui favorisent **le dialogue social** sur le thème de la migration et les activités qui favorisent les échanges entre les migrants et les sociétés locales jouent un rôle important dans le soutien à l'intégration des ressortissants de pays tiers. Les projets culturels peuvent aider à renforcer la participation active et l'inclusion des migrants au sein de la société, tout en améliorant également l'acceptation et la tolérance de la société envers les nouveaux membres de sa communauté.

Qui peut déposer une candidature ?

- Les organisations juridiques établies dans un État membre participant au FAMI (tous les États membres de l'UE à l'exception du Danemark)³, ou dans un pays ou territoire d'outre-mer peuvent participer aux appels à propositions ;
- Les organisations juridiques établies dans des pays tiers associées au FAMI peuvent participer aux appels à propositions ;
- Des organisations internationales peuvent également être établies en dehors des États membres participant au FAMI ;
- Les organisations juridiques (autres que les organisations internationales) établies dans des pays tiers peuvent participer à l'appel à propositions ;
 - uniquement en tant que membre d'un consortium composé d'au moins deux organisations indépendantes, dont au moins une est établie dans un état membre ;
 - uniquement pour les pays tiers concernés par l'appel à propositions. Ces pays seront précisés dans les appels à propositions, le cas échéant.

³ La notification de participation de l'Irlande était en instance au moment de la rédaction du présent rapport.



© Shutterstock, 2021

19. Politique agricole commune (PAC)

Budget total du programme 2021 - 2027

€ 408 milliards d'euros⁴

Secteur

Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

Organisations privées ;

ONG, organisations à but non lucratif et de la société civile ;

Fondation / institut culturel privé ou public ;

Service publique ;

Entreprise sociale.

Mission

La politique agricole commune (PAC) soutient l'agriculture et les agriculteurs par le biais d'une aide au revenu, de mesures de marché et de développement rural. Le développement rural, second pilier de la PAC, renforce en particulier la durabilité socio - économique, socioculturelle et environnementale des zones rurales et a un fort impact sur le secteur culturel au sens large. **Le développement rural se concentre sur** la promotion du partage des connaissances ; l'amélioration de la compétitivité ; la promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire ; l'encouragement de la transition vers une économie résiliente au changement climatique ; la préservation des écosystèmes ; et le soutien de l'inclusion et du développement socio - économique

Actions

Le programme facilite les investissements dans les infrastructures rurales, y compris culturelles. Par exemple, il aide à **restaurer et à protéger le patrimoine culturel**, tel que la production de produits alimentaires locaux (avec des indications géographiques et des méthodes de production locales, également dans le cadre de notre patrimoine culturel), les sites culturels historiques, favorisant ainsi **les activités culturelles, les services et le tourisme rural**. À leur tour, ces investissements aident les zones rurales à conserver leur attractivité et contribuent à limiter les pénuries de compétences, la fuite des jeunes et l'aggravation des déséquilibres territoriaux. Le programme « **Leader** », auquel au moins 5 % du financement doit être réservé, soutient les approches ascendantes dans lesquelles les groupes d'action locale (GAL) dirigent le développement local.

⁴ Le budget et les programmes de travail pour la période 2021 - 2027 sont toujours en cours de négociation et le nouveau programme sera lancé en 2023. Pour cette raison, le budget et les programmes de travail 2014 - 2020 seront toujours pertinents jusqu'en 2023.

Type d'action



Développement de produits, de services et d'infrastructures

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/rural-development_fr

Consultez les programmes de développement rural de votre pays



https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/rural-development/country_fr

Contactez - nous !

https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/rural-development/country_fr

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Les plans stratégiques de la PAC et les groupes d'action locale (GAL) facilitent les investissements dans **les infrastructures culturelles rurales**. De plus, la cartographie alimentaire, l'étiquetage et **le patrimoine alimentaire**, ainsi que la protection des modes de production des aliments peuvent également être considérés par nature comme des activités culturelles. L'infrastructure et la durabilité (environnementale, culturelle, socio - économique) sont donc essentielles pour profiter aux secteurs de la culture, de la création et du patrimoine. Lake Peipus Festival est un exemple de projet financé dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural 2014 - 2020, qui peut servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Qui peut déposer une candidature ?

- **Les programmes de développement rural (PDR)** sont cofinancés par les budgets nationaux et peuvent être préparés sur une base nationale ou régionale ;
- À compter de 2022, un plan de transition sera mis en place et utilisera les règles actuelles en ce qui concerne les objectifs, les instruments et les procédures. Le règlement restera le même pour les **deux prochaines années**, jusqu'en 2023, car les négociations sont toujours en cours ;
- Les pays de l'UE sont chargés de mettre en œuvre leurs programmes **nationaux et régionaux de développement rural**. Veuillez consulter cette page web pour obtenir plus d'informations sur le programme de développement rural en cours dans votre pays : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/rural-development/country_fr.

Inspiration ! - Lake Peipus Festival 2017

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Patrimoine culturel ;



Arts du spectacle ;



Arts visuels ;



Musique.

Dates

2017

Budget



38 000 €

Plus d'informations



https://enrd.ec.europa.eu/projects-practice/lake-peipus-festival-2017_fr

Le projet Lake Peipus Festival a été financé au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au cours de la période de programmation 2014 - 2020. Le Festival est un **événement culturel itinérant**, où sur une période de huit à dix jours chaque été, une flotte de bateaux navigue de l'extrémité nord à l'extrémité sud du lac Peipus, s'arrêtant chaque jour dans un port différent. Les participants sont invités à découvrir **la culture, le patrimoine et la gastronomie locaux** de diverses manières créatives.

Le festival faisait partie d'une campagne de marketing et de développement plus large visant à **stimuler le tourisme, le développement et la sensibilisation à la diversité de la culture côtière** de Peipsimaa (pays de Peipus), une région économiquement en retard par rapport au reste du pays. Le festival a fait la promotion **des activités de navigation de plaisance et de voile** tout en présentant la culture nautique locale et la préservation du patrimoine. Les propriétaires de bateaux et les passionnés ont été encouragés à naviguer avec la flotte du festival et à prendre part à l'événement lui-même. Différents ateliers (gastronomie, sauvetage nautique, pêche, modélisme naval) et animations ont été organisés dans chaque port, ainsi que des concerts gratuits. Le festival s'est également associé au Centre d'information sur les pêches pour l'organisation de plusieurs **ateliers d'éducation à la pêche**.

Le projet a été bien accueilli à la fois par les communautés locales et les visiteurs, et le nombre de bateaux participant a considérablement augmenté depuis sa première édition en 2017. Suite à une phase pilote réussie de l'initiative, un projet de coopération a été mis en place entre quatre groupes d'action locale (GAL) et un groupe d'action locale pour la pêche (GALP) afin de développer l'événement en aidant à couvrir les coûts de marketing, de communication et d'organisation, et ainsi créer des synergies entre les fonds disponibles via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Le projet a été soutenu par un grand nombre d'acteurs, tels que l'Association de développement rural de Tartu, la chambre de coopération Jõgevamaa, Borderlands LEADER, la chambre de coopération PeipsiAlutaguse et la chambre de développement de la zone de pêche de Peipus. Alors que le budget total du projet était de 38 000 €, la contribution de l'UE était de 25 200 €.





© Shutterstock, 2021

20. Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)

Budget total du programme 2021 - 2027

 6,1 milliards d'euros

Secteur

 Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

 Tout type d'organisations

Type d'actions

Les besoins sont identifiés localement à travers les Groupes d'Action Locale pour la pêche (GALP). Vérifiez ici le GALP pertinent sur votre territoire :

https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/on-the-ground/flag-factsheets-list_en

Mission

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) soutient la politique commune de la pêche (PCP) de l'UE, la politique maritime de l'UE et l'agenda de l'UE pour la gouvernance internationale des océans. Il accompagne le développement de projets innovants garantissant une utilisation durable des ressources aquatiques et maritimes. Il contribue également à atteindre l'objectif de développement durable N°14 des Nations unies (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »), auquel l'UE s'est engagée. En outre, le FEAMPA contribue à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe.

Actions

Le FEAMPA soutient des projets innovants qui contribuent à l'exploitation et à la gestion durables des ressources aquatiques et maritimes. Le programme s'articule autour de quatre priorités :

- Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques marines ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union grâce à une aquaculture et à des marchés compétitifs et durables ;

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



<https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/>

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web



<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/emfaf>

Des questions ? Contactez - nous !



https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/about/contact_en

- Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser des communautés côtières prospères ;
- Renforcer la gouvernance internationale des océans et ouvrir la voie à des mers et à des océans sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable.

Dans le cadre de **FARNET** (Fisheries Areas Network) et des initiatives de **développement local mené par la communauté** (CLLD), il existe une approche ascendante qui rassemble les populations locales pour décider de la manière dont elles souhaitent améliorer leur zone. Pour ce faire, elles mettent en place des partenariats entre la société civile, les entreprises et les organismes publics, appelés **Groupes d'Action Locale pour la pêche** (GALP).

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent-ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Grâce à la participation aux actions locales identifiées à travers les GALP, les acteurs du secteur culturel et créatif peuvent soutenir les activités culturelles liées à la pêche et à l'aquaculture. Par exemple, les projets de **patrimoine culturel et de patrimoine alimentaire**, mais aussi les activités d'**arts du spectacle et visuels** pourraient contribuer à favoriser la vitalité économique et sociale des communautés côtières. *From Denmark to the Rhodopes* : bringing fisheries closer to citizens (*rapprocher la pêche des citoyens*), est un exemple de projet financé dans le cadre du programme prédécesseur FEAMP 2014 - 2020, qui peut servir d'inspiration pour les futurs candidats.

Qui peut déposer une candidature ?

- Le FEAMPA est soumis au Règlement portant sur les dispositions communes, donc aux mêmes règles en termes de programmation, de gestion et de suivi des autres fonds structurels (à savoir, le FEDER, le FSE+, le Fonds de cohésion, le Fonds pour une transition juste, etc.) ;
- Le FEAMPA est soumis à une gestion partagée et directe, ce qui signifie que les appels peuvent être lancés à la fois par les autorités locales et par l'autorité compétente de la Commission européenne, à savoir l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) ;
- Plus d'informations sur FARNET sont disponibles sur : https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/about/at-a-glance/farnet_fr ;
- La liste des pays pouvant accéder au fonds est disponible ici : https://ec.europa.eu/oceans-and-fisheries/funding/recipient-eu-funding_fr.

Inspiration ! – From Denmark to the Rhodopes : bringing fisheries closer to citizens

Pays participants (icônes de drapeau de pays ajoutées)



Secteur(s)



Patrimoine culturel ;



Arts visuels.

Dates

2020 - 2021

Budget



43 271 €

Plus d'informations



https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/on-the-ground/good-practice/projects/denmark-rhodopes-bringing-fisheries-closer-citizens_fr

Ce projet a été financé par le réseau FARNET, dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). FARNET rassemble des Groupes d'Action Locale pour la pêche (GALP) et crée des partenariats pour financer **des projets locaux**. Dans le cas de ce projet, après une visite d'étude au GALP situé à Fyn, au Danemark, un membre d'une association de pêcheurs de Bulgarie a eu l'idée d'adapter l'un des projets danois à sa région. Le GALP bulgare a identifié le **renforcement du tourisme** et de la pêche récréative comme des priorités pour la zone des Rhodopes, à mettre en œuvre dans le respect des espaces naturels protégés. Ce projet visait à dynamiser le tourisme et à **améliorer la connaissance locale du patrimoine halieutique**.

Grâce à ce projet GALP, la Société de chasse et de pêche locale a construit un **centre d'exposition sur la pêche** dans un ancien bâtiment qu'elle possédait et a conçu le matériel à présenter, comme des répliques grandeur nature des espèces de poissons locales. Ils ont également développé une **plateforme web** qui répertorie des informations touristiques et halieutiques telles que des hébergements, des points d'information, des magasins d'articles de pêche, ainsi que des magasins et des restaurants où les visiteurs peuvent déguster des produits frais.

Lancée en 2020, la plateforme web a reçu plus de 1 700 visites au cours de ses deux premiers mois, et le parc des expositions est utilisé pour des visites scolaires, des activités d'éducation environnementale, des événements de sensibilisation ainsi que le partage de connaissances sur des sujets liés au patrimoine naturel. Ce projet s'est déjà avéré transférable et pourrait représenter une bonne pratique utile pour toutes les zones de pêche présentant le potentiel de développer un tourisme basé sur la pêche, en **particulier lorsque le statut de protection de la zone à exploiter rend difficile le démarrage de nouvelles entreprises**.

Le projet a été coordonné par la Devin Hunting and Fishing Society en collaboration avec le GALP High Western Rhodopes. Alors que le budget total du projet était de 43 271 €, l'UE a contribué à hauteur de 36 780 € grâce au financement du FEAMP.



s carpio

Серебристый карась
Carassius auratus

Серебристая карасула
Carassius gibelio



© Shutterstock, 2021

21. « L'Europe dans le monde » : instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale

Budget total du programme 2021 - 2027

 79,5 milliards d'euros

Secteur

 Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

 ONG, organisation à but non lucratif et de la société civile ;

 Entreprise sociale ;

 Institut culturel privé ou public / fondation.

Mission

« L'Europe dans le monde » est le principal instrument de l'action extérieure, couvrant la coopération de l'UE avec tous les pays partenaires, à l'exception des pays de préadhésion et des pays et territoires d'outre-mer. Cet instrument, combinant un certain nombre d'instruments du précédent cadre financier pluriannuel, est le principal outil de l'UE pour contribuer à **l'éradication de la pauvreté et à la promotion du développement durable, de la prospérité, de la paix, des peuples et des partenariats**. L'instrument couvre également la coopération en matière de droits de l'homme et de démocratie, de paix et de stabilité, ainsi que d'autres défis mondiaux. Le financement de cet instrument servira également à financer des actions liées à la mobilité d'apprentissage vers, depuis ou entre des pays tiers dans le cadre du programme Erasmus+.

Actions

Les programmes thématiques que l'instrument aborde sont :

- Droits de l'homme et démocratie ;

Type d'actions



Réseautage et partage des connaissances ;



Mobilité et résidence artistique et culturelle ;



Développement du public ;



Internationalisation de l'activité/ accès à de nouveaux marchés.

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web



https://ec.europa.eu/international-partnerships/global-europe_fr

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web



Les acteurs culturels pourraient bénéficier indirectement de ce programme (par exemple, sous - subvention, formation, etc.).

Veillez vérifier les possibilités de financement sur la page web des délégations de l'UE dans les pays tiers:

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr

Des questions ? Contactez - nous !



https://ec.europa.eu/international-partnerships/infopoint_fr

- Organisations de la société civile ;
- Paix, stabilité et prévention des conflits ;
- Défis mondiaux.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent - ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Cet instrument de financement peut soutenir indirectement les activités culturelles qui promeuvent le développement durable et les partenariats internationaux avec les pays partenaires par le biais de sous - subventions, de formations, etc. La communication conjointe de 2016 « Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales » définit les principaux axes de travail pour la culture dans l'aide extérieure de l'UE, qui restent valables également pour le programme de financement 2021 - 2027, c'est - à - dire le soutien aux industries culturelles et créatives pour le développement social et économique ; la promotion du dialogue interculturel pour des relations intercommunautaires apaisées et la cohésion sociale ; le renforcement de la coopération sur le patrimoine culturel.

Qui peut déposer une candidature ?

- L'Instrument a une **portée géographique mondiale** ;
- Une variété d'acteurs des États membres et de l'extérieur de l'Union peuvent avoir accès à ses fonds et/ou devenir des partenaires pour les mettre en œuvre ;
- Les organisations des pays et territoires en développement, qui sont les principaux bénéficiaires de ce programme, sont éligibles à un financement de l'Union.



© Shutterstock, 2021

22. ACP - EU Culture

Budget total du programme 2019 - 2024

 40 millions d'euros

Secteur

 Tous les secteurs culturels

Type d'organisation

 Tous

Type d'actions

 Internationalisation de l'activité/
accès à de nouveaux marchés ;

 Développement des
compétences créatives
et techniques ;

 Mise en réseau et partage
des connaissances ;

 Création artistique.

Mission

Géré par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et financé par l'Union européenne, le programme « ACP - UE vers une industrie culturelle viable », ACP - UE CULTURE, vise à stimuler le potentiel de la culture et de la création, et sa contribution au développement social et économique des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le programme vise à **encourager l'entrepreneuriat et l'innovation culturelle, à créer de nouveaux emplois et à augmenter les revenus des artistes et des professionnels de la culture**. Il vise également à réhausser la qualité des productions culturelles ACP et à valoriser les artistes et créateurs des pays de l'OEACP sur les marchés régionaux et internationaux.

Actions

ACP - UE Culture couvre **tous les secteurs culturels**, du cinéma au patrimoine culturel matériel et immatériel, et de l'artisanat, la mode et le design aux arts visuels et du spectacle, en passant par la littérature, le multimédia et la création numérique. Doté d'un budget de 40 millions d'euros pour la période 2019 - 2024, le programme vise à :

- encourager l'**entrepreneuriat et l'innovation culturelle**, ainsi que la participation des jeunes ;
- **créer de nouveaux emplois** et augmenter les revenus des artistes et des professionnels de la culture ;
- améliorer la **qualité des productions culturelles acp** ;

Vous voulez en savoir plus sur le programme ? Visitez la page web

 <https://www.acp-ue-culture.eu/en/about>

Vous voulez déposer une candidature ? Visitez la page web

 <https://www.acp-ue-culture.eu/en/support-for-the-cultural-creative-sectors-in-acp-countries/>
et
<https://www.acp-ue-culture.eu/en/support-mechanisms-for-audiovisual-coproduction/>

Des questions ? Contactez - nous

 info@acp-ue-culture.eu

- **Valoriser les productions culturelles et les artistes** des pays acp sur les marchés internationaux.

Comment les secteurs culturels et créatifs peuvent - ils en bénéficier en 2021 - 2027 ?

Ce programme de financement vise à soutenir directement les secteurs culturels et créatifs jusqu'en 2024 (une prolongation est possible). En particulier, le programme offre des opportunités de financement pour développer **des coproductions audiovisuelles et culturelles** dans les pays ACP, des **partenariats et des pratiques de partage des connaissances** entre les acteurs culturels de l'UE et des ACP, ainsi que pour promouvoir **la mobilité artistique et culturelle**. En particulier, les types spécifiques de soutien fournis par cet instrument de financement seront basés sur l'évaluation des besoins dans les **pôles régionaux** spécifiques créés pour gérer le fonds.

Qui peut déposer une candidature ?

- Six pôles régionaux sont chargés de lancer des appels à propositions et de définir des critères d'éligibilité pour chaque appel ;
- Consultez ici les opportunités offertes par chaque pôle régional : <https://www.acp-ue-culture.eu/en/support-for-the-cultural-creative-sectors-in-acp-countries/>.

© Shutterstock, 2021



Comment prendre contact avec l'Union européenne ?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:
- via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696 ;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

Comment trouver des informations sur l'Union européenne ?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR - Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des



Office des publications
de l'Union européenne